

sur

Reilhac 2020

informons nous

ADRESSES UTILES

- EHPAD des Prés Verts

2, rue Henri Mondor - 15250 Reilhac - 04 71 46 24 40

- Centre Social Intercommunal

2, Place des écoles - 15250 Naucelles - 04 71 47 24 10

- Communauté d'Agglomération

- Eau et assainissement - 04 71 46 48 50
- Assainissement non collectif - 04 71 46 86 31
- Eau/assainissement - 04 71 46 48 60
- Déchets et tri sélectif - 04 71 46 48 50

- Déchetterie des 4 Chemins

ZA des 4 Chemins - Naucelles - 04 71 43 05 76

- Déchetterie de l'Yser

Rue de l'Yser - Aurillac - 04 71 64 51 08

- Stabus

8 rue Denis Papin - Aurillac - 04 71 64 54 55

- Médiathèque du Bassin d'Aurillac

Rue du 139^e RI - Aurillac - 04 71 46 86 36

- Centre Aquatique

Rue du Dr Béraud - Aurillac - 04 71 48 26 80

- Office du tourisme

7 rue des Carmes - Aurillac - 04 71 48 46 58

- Point information Jeunesse

- Médiathèque - Aurillac : 04 71 46 86 20
 - Guichet d'Accueil Etudiants PACT Cantal
- 9 rue Aristide Briand - Aurillac - 04 71 48 88 06

- Aéroport Aurillac-Tronquières

Ligne aérienne 04 71 63 56 98
Tour de contrôle - 04 71 64 50 00

- Pôle Emploi Assedic

9 Av du Cdt Monraisse - Aurillac - 3949

- CAF

15 rue Pierre Marty - Aurillac - 08 10 25 15 10

- CPAM

15 rue Pierre Marty - Aurillac - 3646

- UDAF

Information des familles 9 rue de la gare
Aurillac - 04 71 43 43 43

- ACART

Ass. Cantalienne Aide à la Remise au Travail et repas à domicile
14 av des Prades - Aurillac - 04 71 48 22 69

- ADMR

Aide à Domicile en Milieu Rural
8, rue de la Gare - Aurillac - 04 71 48 66 40

- ASED (ADAVEMIC)

30 Avenue MILHAUD
15000 AURILLAC - 04 71 48 42 46

- Mission Locale

pour l'insertion Sociale
et Professionnelle des jeunes
17 place de la Paix - Aurillac - 04 71 45 60 35

- SSIAD

Service de Soins Infirmiers à Domicile
11, rue de la Coste - Aurillac - 04 71 64 16 07

- ONAC : Office National des Anciens Combattants

Aide aux anciens combattants et victimes de guerre
Rue de l'Olmet BP10726 - 15007 Aurillac Cedex
04 71 46 83 90 ou 06 64 45 77 64

- P.L.I.E

Plan Local d'insertion par l'économie
18 Place de la Paix - Aurillac 04 71 46 86 26

- Présence verte Télé-alarme

9 rue Jean de Bonnefon - Aurillac - 04 71 64 48 53

- MDPH (Maison départementale des personnes Handicapées)

3 rue Alexandre Pinard

15000 AURILLAC - 04 71 43 88 88

- CLIC

5 rue Eloy Chapsal - 15000 AURILLAC
04 71 62 88 95

- Epicerie sociale ABC

14 rue Meallet de Cours - Aurillac - 04 71 63 68 96

URGENCES :

- Pompiers 18
- Gendarmerie 17
- Samu 15

Assistante sociale : Madame FILQUIER Isabelle

Permanence sur rendez-vous au Conseil
Départemental
Lundi après-midi de 14 h à 16 h 30.
Vendredi après-midi de 14 h à 16 h 30.
Tél. 04 71 46 99 63

Le mot du Maire



Mes Chers concitoyens(nes),

Je voudrais tout d'abord remercier les électeurs et électrices qui ont eu le courage de se déplacer le 15 mars dernier pour accomplir leur devoir de citoyen au début de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Alors que les regards auraient dû être tournés vers l'installation des nouvelles équipes municipales, c'est la gestion de la pandémie qui accapare toutes les énergies dans les communes dans un contexte institutionnel assez étrange avec des maires réélus, mais également ceux qui étaient en ballottage, même les battus ou encore ceux qui voulaient passer la main.

La loi d'urgence sanitaire du 23 mars a reporté le début de ce mandat à une date inconnue lorsque la situation sanitaire le permettrait. Quant aux quelques 5 000 communes concernées par le second tour des municipales, celui-ci est également reporté, au mieux, en juin, voire en octobre peut-être même après, selon le premier ministre.

Pour tous, la priorité absolue demeure la sécurité sanitaire de leurs concitoyens. Dès le début de la crise, les maires se sont employés à mettre en œuvre les consignes de leur Agence Régionale de la Santé ou de leur préfet respectif (Actions réalisées sur la commune détaillée dans ce bulletin – article Covid-19).

Aucun maire ne s'imaginait achever ou débiter un nouveau mandat dans de telles circonstances. Mais le travail s'annonce encore titanesque avec la période de déconfinement progressif.

Il faut assurer la remise en route des services publics en veillant à maintenir une cohésion sociale locale mise à rude épreuve par la « distanciation ». La commune, relais de l'Etat, apparaît plus que jamais comme le maillon utile.

De même qu'il faut remercier les services de la CABA qui sont intervenus pour les fonctions essentielles (interventions réseau eau, ramassage des ordures ménagères) y compris les jours fériés.

C'est le 24 mai que la nouvelle équipe municipale a été mise en place.

Tout d'abord, un grand merci à celles et ceux de mes colistiers qui, sans hésitation, ont souhaité poursuivre l'aventure pour les 6 ans qui viennent, merci aux nouveaux élus qui ont accepté de nous rejoindre avec un enthousiasme réconfortant et prometteur pour l'avenir.

Merci aux élus qui par leur propre choix ont souhaité se retirer.

Je pense bien entendu à Maurice LABERTRANDIE qui fut un combattant de la première heure. Elu conseiller municipal en 1983, puis adjoint et maire-adjoint depuis le décès de Jo FAUGERE jusqu'à aujourd'hui, 37 ans de travail en commun, 37 ans de confiance, de respect et d'amitié avec pour seul intérêt, le bien être des Reilhacois et Reilhacoises.

Enfant de REILHAC, Maurice, très attaché à sa commune, ne pouvait pas nous quitter sans conserver un lien étroit avec elle. Président du Comité des Fêtes, il continuera, pour le plaisir de tous, à animer notre village.

Merci aussi à Nathalie ANTOINE qui n'a pas souhaité renouveler son mandat suite à des gros problèmes personnels. Elle aura été une conseillère de grande valeur, très appréciée de ses collègues.

Ce mandat a été marqué par le décès de Bernard LAVEISSIERE, adjoint pendant 20 ans. Il aura marqué par sa personnalité, son dévouement et son action surtout auprès de l'école.

C'est avec une grande émotion, une grande fierté certes mais aussi beaucoup d'humilité que je ceins, pour un 6^e mandat, l'écharpe tricolore représentant le triptyque « Liberté - Egalité - Fraternité » auquel je suis profondément attaché.

Le seul souci qui nous anime, avec mon équipe, est le développement de la commune et le bien-être de ses habitants. Il nous faudra encourager et soutenir la vie associative mise à rude épreuve qui constitue un relais indispensable à l'action municipale pour l'animation, la vie sociale et le mieux vivre ensemble.

Nous avons un bon programme et partageons la même volonté de le voir aboutir. En 2020, malgré la crise sanitaire, le programme de travaux de voirie sur Reilhaguet et Capelle a pu être réalisé. Les travaux au groupe scolaire sont achevés.

Il va sans dire que nous ne pourrons pas tout faire en même temps mais nous disposons de 6 années pour le réaliser. En 2021, nous allons participer au plan de relance de l'économie avec un programme de rénovation énergétique du groupe scolaire et des logements locatifs... et engagerons les études pour la réalisation des investissements prévus, l'accueil de nouvelles populations et la sécurité des usagers.

L'équipe « Poursuivre ensemble pour REILHAC » continuera à travailler pour le bien-être et le bien vivre des reilhacoises et des reilhacois. Vous pouvez compter sur nous. Esprit d'équipe, Loyauté, Fidélité, Bienveillance sont les maîtres mots qui nous guideront.

Ensemble pour REILHAC, avec le Personnel Communal dont je salue la compétence et la disponibilité, nous poursuivrons nos efforts pour un service public de proximité exemplaire.

Mes derniers remerciements seront pour tous ceux qui, de près ou de loin, participent à la vie de notre commune pour son rayonnement, son bien-être, je veux citer le Centre Communal d'Action Sociale, le Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre, toutes les associations, les bénévoles, l'ensemble du personnel de la maison de retraite et je le répète tout le personnel communal.

Souhaitons que 2021 soit le retour de notre liberté, de notre vie sociale et de notre convivialité autour des activités sportives et culturelles qui animent notre commune.

J'ai également une pensée pour tous ceux qui ont été touchés par la Covid-19.

Merci à Marie-Hélène SERONIE pour la réalisation de ce bulletin en tant que responsable de la commission communication.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous adresse mes sentiments respectueux et dévoués.

Le Maire,
Jean Pierre PICARD.

Le conseil municipal

Les Commissions municipales :

Finances - Développement économique - Bâtiments - Patrimoine

Adjointe déléguée : **Ginette APCHIN**

Membres : Nathalie DAUDÉ, Isabelle MEYNIEL, Gérard COMBELLES

Travaux de voirie - Espaces verts - Cimetière

Adjoint délégué : **Francis VERNET**

Membres : Isabelle MEYNIEL, Jean-Claude LACOSTE

Affaires scolaires et périscolaires - Affaires sociales

Adjointe déléguée : **Christiane SOUBRIER**

Membres : Aurélie DABERTRAND, Marie Josée LE BRAZIDEC

Animation - Sport - Vie associative

Adjoint délégué : **Simon BOULDOYRÉ**

Membres : Thierry FONTANILLE – Sylvain GAMEL

Urbanisme - Environnement et développement durable - Sécurité et accessibilité

Adjoints délégués : **Christian VIDAL et Simon BOULDOYRÉ**

Membres : Isabelle MEYNIEL, Gérard COMBELLES, Jean-Claude LACOSTE

Communication - Bulletin municipal - Site Internet

Conseillère déléguée : **Marie-Hélène SERONIE**

Membres : Aurélie DABERTRAND, Nathalie DAUDÉ, Gérard COMBELLES

Le Maire et les adjoints sont membres de droit de toutes les commissions.

Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale

Président : Jean-Pierre PICARD

Membres élus : Christiane SOUBRIER, Simon BOULDOYRÉ, Ginette APCHIN, Jean-Claude LACOSTE

Membres nommés : Michèle LAVEISSIERE, Simone LEYBROS, Sylvie VERNET, Catherine ZANCHI

Commission d'appel d'offres :

Titulaires : Ginette APCHIN, Francis VERNET, Christiane SOUBRIER

Suppléants : Simon BOULDOYRÉ, Marie-Hélène SERONIE, Christian VIDAL

Délégués à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac : Jean-Pierre PICARD et Ginette APCHIN

Délégués au Syndicat Intercommunal d'Electrification CASTY : Francis VERNET et Simon BOULDOYRÉ

Déléguée au Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre : Marie-Josée LE BRAZIDEC

Délégués au Conseil d'Administration des Cités Cantaliennes de l'Automne : titulaire : Jean-Pierre PICARD, suppléant : Christiane SOUBRIER

Déléguée à la CIL « Conférence Intercommunale du Logement » : Ginette APCHIN

Déléguée à la protection des données au titre du RGPD (Règlement Européen sur la Protection des Données) : Marie-Hélène SERONIE

Déléguée au CNAS (Comité National d'Action Sociale) : Marie-Hélène SERONIE

Délégué à la défense : Christian VIDAL

Déléguées au CCSPD (Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) du Bassin d'Aurillac : titulaire : Marie-Hélène SERONIE, suppléante : Nathalie DAUDÉ

Conseil municipal

Maire	Jean-Pierre PICARD
1 ^{ère} Adjointe	Ginette APCHIN
2 ^{ème} Adjoint	Francis VERNET
3 ^{ème} Adjointe	Christiane SOUBRIER
4 ^{ème} Adjoint	Simon BOULDOYRÉ
Conseillère déléguée	Marie Hélène SÉRONIE
Conseiller délégué	Christian VIDAL

Conseillère municipale	Nathalie DAUDÉ
Conseiller municipal	Jean-Claude LACOSTE
Conseillère municipale	Isabelle MEYNIEL
Conseiller municipal	Thierry FONTANILLE
Conseillère municipale	Aurélie DABERTRAND
Conseiller municipal	Gérard COMBELLES
Conseillère municipale	Marie-Josée LE BRAZIDEC
Conseiller municipal	Sylvain GAMEL

Rang du haut de gauche à droite :
Francis VERNET, Ginette APCHIN,
Thierry FONTANILLE, Christiane SOUBRIER,
Jean-Claude LACOSTE,
Marie-José LE BRAZIDEC, Christian VIDAL

Rang du bas de gauche à droite :
Gerard COMBELLES, Isabelle MEYNIEL,
Sylvain GAMEL, Aurélie DABERTRAND,
Jean-Pierre PICARD, Nathalie DAUDE,
Simon BOULDOYRE, Marie-Hélène SERONIE



Administration de la commune

Secrétariat de Mairie :

04 71 63 00 63

Site internet : www.reilhac.fr

Adresse mail :
mairie.reilhac@wanadoo.fr

Page facebook : [mairie reilhac](#)

Accueil du public :

mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h

et de 13h30 à 16h

mercredi et samedi de 8h30 à 12h



Personnel titulaire :

Secrétariat de mairie : Chantal JUILLARD

Service Technique : Laurent BEGUET et Hervé ARGUEYROLLES

Groupe scolaire : Cantine : Cathy SERIEYS

Garderie : Jeanine AMBERT

Atsem : Marie ROQUIER

Personnel contractuel :

Secrétariat de mairie : Alison BARRIERE (Contrat aidé)

Service technique : Philippe BOILEAU (contrat d'apprentissage)

Cantine - TAP : Camille LERON (contrat aidé)

École et TAP : Laetitia MALLET et Claudine ROBERT (contrats aidés)

Ecole : 04 71 63 00 50

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 15 - 15 h 30
Mercredi de 8 h 30 à 11 h 30

TAP : lundi et mardi 15 h 30 - 17 h

APC : jeudi 15 h 30 - 16 h 30

Garderie : 07 85 22 75 99

Du lundi au vendredi de 7 h à 8 h 20 et de 16 h 30 à 19 h (les lundis et mardis de 17 h à 19 h)

Le mercredi de 11 h à 12 h 45.

Tarif : 1.50 € de l'heure (facturé à la demi-heure).

Cantine : 04 71 47 93 27

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Tarif enfants : 2,70 € le repas, adultes : 7,00 €

Facturation au mois pour la cantine et garderie.



Services techniques



Personnel communal école - cantine - entretien - TAP

Administration de la commune



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

ROQUIER BORNET Ethan	30 janvier	ROQUIER Martial et BORNET Emilie - 28, Avenue de la Liberté
GIBERT Capucine	31 mars	GIBERT Geoffroy et FICOT Léa - 6, Chemin des Églantines
FABRO Maël	17 avril	FABRO Grégory et BOUCHET Alice - 3, Hameau des Quatres Routes
GUIBAL Lexie	24 Septembre	GUIBAL Thomas et CHAUMEL Mathilde - 4, bis Route Impériale
GUIBAL Lola	24 septembre	GUIBAL Thomas et CHAUMEL Mathilde - 4, bis Route Impériale
GUIBAL Louise	24 septembre	GUIBAL Thomas et CHAUMEL Mathilde - 4, bis Route Impériale

MARIAGES

ARGUEYROLLES Hervé et TÉDO Laurence	1 ^{er} août
LOUIS Olivier et CONSTANTIN Natacha	8 août



DÉCÈS

WISNIEWSKI Henriette née SERONIE	80 ans	6 avril	19, avenue de la liberté
CASSAN Francis	68 ans	24 mai	11, Route de l'Authre
TEULET Michel	77 ans	25 juin	5, Rue des Orchidées
ANCELET Georges	87 ans	22 juillet	14, Route Impériale
LARROUSSINIE Marcel	68 ans	14 septembre	2, Impasse des Mésanges

DÉCÈS A LA MAISON DE RETRAITE "Résidence Les Prés Verts"

PACCARD Suzanne née DEJOUX	97 ans	1 ^{er} Janvier
BACAULT Lucette née TEISSIERES	83 ans	5 janvier
LASSALE Antonin	89 ans	15 Janvier
GUITARD Pierre	95 ans	6 Février
SALAT François	83 ans	23 Février
LOISELEUR DES LONGCHAMPS DEVILLE Bernard	91 ans	17 Mars
REBOUFFAT Louise née BOS	89 ans	21 mars
GIBERT Irène née PANIS	74 ans	23 mars
MENEGAT Vincent	90 ans	24 Mars
BORNES Pierre	82 ans	30 mars
AMBLARD Louis	101 ans	24 Mai
VENNAT Marie Louise née SARRET	90 ans	30 Mai
APCHIN Robert	79 ans	3 Juillet
ESCARBASSIERE Thérèse Léonie née MAX	86 ans	26 Août
MURAY Simonne née BAUDENS	89 ans	27 Octobre
ROQUES Georgette née CAUMEL	92 ans	22 Novembre
APCHIN Marie née GAULMIN	96 ans	5 Décembre
COSNIER France	92 ans	24 décembre



Administration de la commune

MEMENTO A L'USAGE DES ADMINISTRES



Les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, depuis le 1^{er} novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.

Les documents à fournir sont :

- Pièce d'identité en cours de validité des 2 partenaires
- Extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois des 2 partenaires
- Justificatif de domicile
- Déclaration de PACS*
- Convention de PACS*
- Attestation de non lien de parenté*
- Attestation de résidence principale commune* (si hébergement déclaration de l'hébergement).

* Ces documents peuvent être téléchargés sur internet ou fournis par la mairie.

Pour tout renseignement et enregistrement, merci de contacter la mairie au 04 71 63 00 63 pour fixer un rendez-vous.

CARTES D'IDENTITE :



Celles délivrées après le 2 janvier 2004 sont prorogées de 5 ans automatiquement sur le territoire français. Elles sont refaites uniquement en cas de changement d'état civil, changement d'adresse, réservation de voyage ou de séjour à l'étranger, personne mineure au moment de la première demande.

DEPUIS LE 21 MARS 2017, les demandes de cartes d'identité et de passeports se font dans les 9 communes habilitées. Celles au plus près sont :

- mairie d'AURILLAC : sans rendez-vous. – horaires d'ouverture : lundi 9 h – 17 h – du mardi au vendredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h uniquement pour les remises de CNI. Renseignements au 04.71.45.46.31
- mairie d'ARPAJON SUR CERE : Sur rendez-vous au 04.71.63.67.83

SORTIES DE TERRITOIRE

Depuis le 15 janvier 2017 :

Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire ; les communes peuvent toutefois informer utilement les usagers et, le cas échéant, mettre le formulaire CERFA n° 15646*01 à la disposition des personnes qui ne disposeraient pas d'un accès internet ou d'une imprimante.

RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE :



Administration de la commune

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

À vélo, mets toujours ton casque.

Sur un vélo, porter un casque est obligatoire si tu as moins de 12 ans. Il protège ta tête en cas de chute, l'une des parties du corps les plus fragiles.

Bien s'équiper pour se protéger

À vélo, que tu sois conducteur ou que tu sois installé sur le siège-vélo de tes parents, porte toujours un casque et attache-le bien.

Pour te protéger en cas de chute, tu peux aussi porter ces équipements :

- Coudières
- Genouillères
- Gants
- Protège-poignets
- Pour être bien visible, enfile un gilet jaune rétro réfléchissant

Être prudent à vélo

Pour circuler en toute sécurité, **respecte** la signalisation (panneaux, feux...), route bien à **droite**, utilise les **pistes cyclables** et tends le bras pour **indiquer de quel côté** tu veux tourner.

elliot le Pilote

sécurité routière
tous responsables

Anatomie Illustrations - © Fabrice Mosca - Jacques Desprez / Agence Patrice Lucas



Administration de la commune

PENSEZ À LA TRANQUILLITÉ DE VOS VOISINS

Tous les bruits provoqués de jour comme de nuit par un locataire, propriétaire ou occupant (cri, talons, chant...) ou par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménerger...) ou encore par un animal (abolements...) peuvent causer des troubles de voisinage. Tous ces bruits sont considérés comme des bruits de comportement.

Dès lors qu'ils sont répétitifs, intenses, et durent dans le temps, ils peuvent causer un trouble anormal de voisinage. Un seul des trois critères suffit pour constituer l'infraction.

Lorsqu'ils sont commis la nuit, entre 22h et 7h, il s'agit de tapage nocturne. Dans ce cas, il n'est pas

nécessaire de démontrer que le bruit est répétitif, intensif et qu'il dure dans le temps.

Attention, Le montant de l'amende forfaitaire prévu pour les bruits domestiques et le tapage nocturne s'élève à 45 € en cas de règlement immédiat ou dans les 3 jours suivants la remise de la carte-lettre de l'amende forfaitaire ; ensuite elle peut être majorée.

**Durée, répétition, intensité
= troubles de voisinage**
**Une solution : Parlez-en à l'auteur
et si besoin
à l'autorité compétente.**

DÉPÔT SAUVAGE



QUELLES SONT LES SANCTIONS ENCOURUES POUR UN DÉPÔT SAUVAGE ?

Selon l'article L541-46 du code de l'environnement,
« Est puni de deux ans d'emprisonnement
et de 75 000 euros d'amende le fait d'abandonner,
déposer ou faire déposer,
dans des conditions contraires
aux dispositions du présent chapitre,
des déchets.

**STOP
AUX
INCIVILITÉS**

Il est rappelé que
cartons et gros
emballages doivent
être apportés dans
les déchetteries et
non près des points
verts

Solutions proposées :
Les déchetteries de la CABA :

DECHETTERIE DES QUATRE
CHEMINS
ZA des quatre chemins
15250 NAUCELLES

DECHETTERIE DE L'YSER
Rue de l'Yser
15000 AURILLAC

Activité Municipale

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 :

En raison de la crise sanitaire, le vote du budget primitif a eu lieu le 1^{er} juillet. Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PICARD pour l'approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs 2019 et le vote des budgets primitifs 2020.

Le montant des recettes de fonctionnement pour l'année 2019 s'élevait à 847 370,07 € contre un montant de dépenses de 590 425,41 €. Ce qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 256 944,66 €.

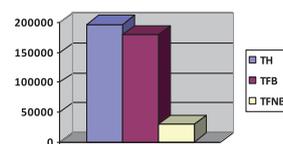
Considérant les recettes d'investissement versées et les travaux d'investissement restant à réaliser de l'année 2019, le besoin d'investissement pour équilibrer la section s'élève à 224 879,39 €.

L'excédent de fonctionnement à reprendre en 2020 s'élève donc à 32 065,27 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a approuvé les propositions de budgets faites par Monsieur le Maire Jean-Pierre PICARD.

Après l'actualisation des bases d'imposition due en partie à la progression physique liée aux nouvelles constructions pavillonnaires et à l'augmentation du taux voté par la commune, les recettes des impôts locaux s'élèvent à 405 682,00 €.

Produits des 3 taxes pour la commune pour l'année 2020 :



	2020	2021
TAXE d'HABITATION	197 050 € 49,23 %	196 676 € 48,48 %
TAXE FONCIER BÂTI	174 423 € 43,57 %	179 196 € 44,17 %
TAXE FONCIER NON BÂTI	28 831 € 7,20 %	29 810 € 7,35 %
TOTAL DES 3 TAXES	400 304 € 100 %	405 682 € 100 %

Évolution des taux des trois taxes communales :

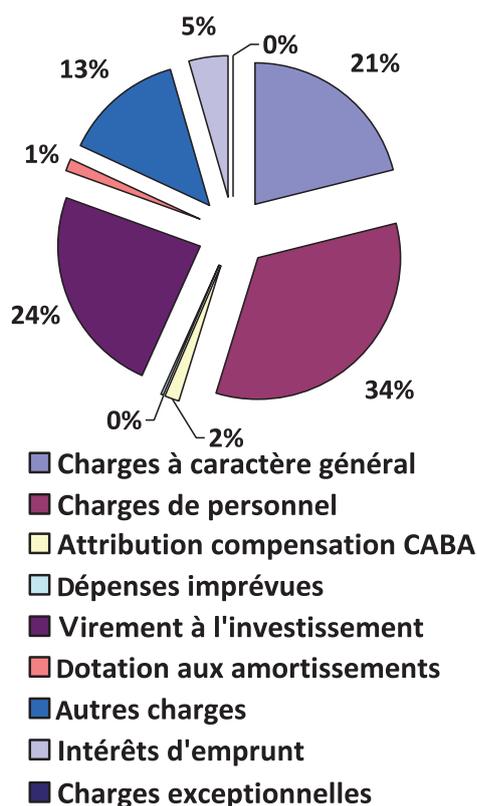
	Année 2006	Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Taxe Habitation	16,01	16,25	16,48	16,73	16,90	17,24	17,41	17,58	17,76	17,94	18,12	18,30	18,48	18,66	18,66
Taxe Foncier Bâti	22,58	22,92	23,24	23,59	23,83	24,31	25,44	24,79	25,04	25,29	25,54	25,80	26,06	26,32	26,67
Taxe Foncier Non Bâti	84,44	85,71	86,91	88,21	89,09	90,87	91,78	92,69	93,62	94,56	95,51	96,47	97,43	98,44	99,70

Le montant du budget primitif 2020 s'établit ainsi à 1 486 323,21 € et se répartit comme suit :

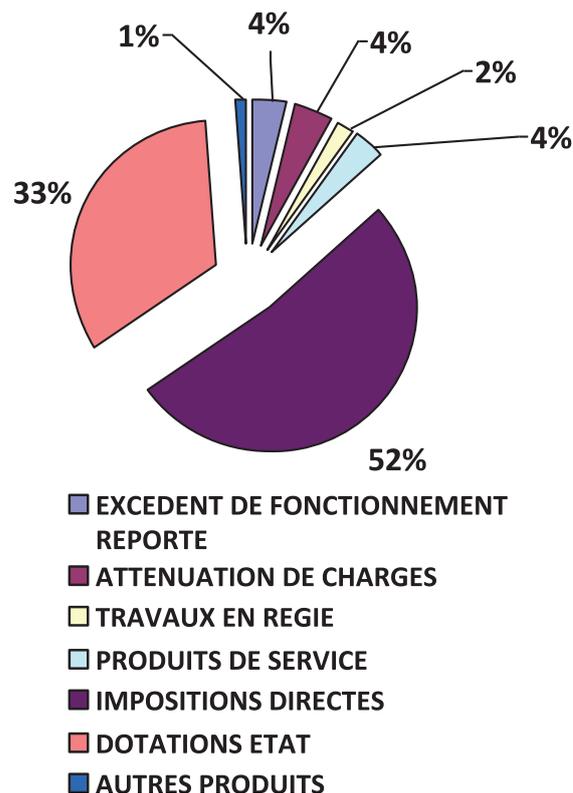
- Section de Fonctionnement : 855 046,27 €
- Section Investissement : 631 276,94 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses se décomposent comme suit :



Financées par les recettes ci-après :



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses s'élèvent à 631 276,94 €

* Travaux de bâtiments GROUPE SCOLAIRE : - Travaux restant à réaliser sur 2019 - acquisition tables / chaises / et informatique et TBI	24 000,00 € 16 000,00 €
* Travaux de voirie - programme de voirie 2019/2020 : Reilhaguet et capelle	107 694,55 €
* Participation pour aménagement chemin piétonnier Reilhac-Naucelles	10 000,00 €
* Eclairage Public : programme de remplacement lampe à mercure (tranches 1 et 2) et sécurisation traverse à cantagrel pour accès abris bus hameau de Lacane et des quatre routes - Lagarde - Reilhaguet	9 500,00 €
* Contrat de maintenance des logiciels de bureau dont licence (Mairie) - dématérialisation et remplacement poste informatique	4 600,00 €
* Opérations financières comprenant - Les remboursements du capital d'emprunt - Travaux en régie - Résultat reporté - Remboursement de caution	169 500,00 € 17 000,00 € 272 482,39 € 500,00 €

Ces dépenses sont financées par :

Groupe scolaire Subvention Etat (DETR) DETR Voirie Subvention du Conseil Départemental (FCS) Taxe d'aménagement sectorielle Viabilisation terrain brousse Subvention Région (Plan Ruralité) - CAR	41 293,00 € 20 502,00 € 25 243,00 € 6 000,00 € 50 067,00 €
Excédent de fonctionnement Capitalisé Ecritures d'amortissement	224 879,39 € 11 792,55 €
Virement de la Section de Fonctionnement	206 000,00 €
Fond de Compensation TVA	40 000,00 €
Cession de terrain	3 000,00 €
Taxe d'Aménagement	2 000,00 €
Caution	500,00 €

BUDGET ANNEXE : Maison de retraite : sont inscrits, comme chaque année, depuis son ouverture en 2009, les échéances d'emprunts de la construction effectuée par la commune qui sont remboursées par les Cités cantaliennes de l'Automne, gestionnaire de l'établissement sous la forme de loyer. Le vote du budget primitif s'élève à 384 560,00 € en fonctionnement et à 545 172,83 € en investissement.

BUDGET ANNEXE : C.C.A.S. Ce budget s'équilibre à la somme

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS VOTE BP 2020

Association des Parents d'Elèves Subvention habituelle Activités extra scolaires Sorties piscines	1 050,00 € 920,00 € 556,50 €
Coopérative scolaire (projet d'Ecole)	150,00 €
Association Lutte contre le Cancer	80,00 €
Comice Agricole	50,00 €
Association Cantalienne des Amis de la Lecture	80,00 €
Pupilles Ecole Publique	30,00 €
USVA (entente Reilhac - Jussac - Marmanhac)	1 100,00 €
Entente Vallée de l'Authre (G.V.A.)	300,00 €
Association Anciens d'Algérie	100,00 €
FAL	30,00 €
Association Jeunesse en plein air	30,00 €
Association de Pêche	20,00 €
Le Tilleul Reilhacois Ecole de pétanque	500,00 € 100,00 €
Bibliothèque Sonore d'Aurillac	50,00 €
Club Canin Cantalien	160,00 €
ACCA	250,00 €
ASSOCIATION ABC (épicerie sociale)	200,00 €
Association donneurs de sang	300,00 €
Comité des Fêtes Subvention annuelle	1 200,00 €
Association de gym	500,00 €
Les Amis de Broussette	150,00 €
Association Anciens Combattants	100,00 €
HBC NRJ	200,00 €
Les Restaurants du Cœur	300,00 €
AMIGAU	100,00 €
Amicale des prés verts	200,00 €
Secours Populaire	300,00 €
Retraite Sportive de la Vallée de l'Authre	100,00 €
Vergers de la Vallée de l'Authre	100,00 €
ADMR Saint-Cernin	150,00 €
SOLIDARITÉ SINISTRÉS TEMPETE ALEX (ALPES MARITIMES)	550,00 €
S/TOTAL DES SUBVENTIONS	10 006,50 €

Subventions actualisées en fin d'année par décision modificative.

de 7 891,90 €. Les principales dépenses sont la confection des colis de Noël, la fête des mères et le repas des Aînés. Une prévision est réalisée pour subventionner les voyages scolaires des élèves du secondaire pour lesquels le CCAS sera sollicité par la famille directement et qui étudiera avec bienveillance les dossiers. De même pour les demandes de secours exceptionnels sollicités auprès de la commission après instruction des dossiers par les services sociaux du département.

Séance du 24 février 2020

PROJET DE LOTISSEMENT AVEC CANTAL HABITAT : mise à disposition du terrain à CANTAL HABITAT

Le conseil Municipal décide de confier à Cantal Habitat, la maîtrise d'ouvrage pour le programme de construction d'un lotissement de sept lots se décomposant de la façon suivante :

- Quatre lots destinés à la construction de quatre maisons individuelles de type 4 avec recours à l'accord cadre de Cantal Habitat,
- Deux lots vendus dans le cadre des lots à bâtir de Cantal Habitat
- Le dernier lot restant la propriété de la commune après rétrocession par Cantal Habitat.

S'agissant de la construction des quatre pavillons individuels locatifs sociaux, ces derniers seraient édifiés sis impasse des roseaux sur une partie de la parcelle de terrain cadastrée section AD N° 6 d'une surface de 4 233 m², propriété de la commune.

Ce programme de quatre pavillons a reçu l'agrément de l'Etat pour un financement aidé au programme de construction de l'année 2019 (trois en financement PLS et un en financement PLAI).

Les conditions d'intervention de Cantal Habitat sont les suivantes :

- La mise à disposition de la totalité du terrain par la commune au profit de l'office se réaliserait dans le cadre d'une cession à l'euro non recourvé,
- Cantal Habitat interviendrait dans la viabilité pour l'ensemble des lots et dans la réalisation des constructions pour les quatre lots locatifs, le tout en qualité de maître d'ouvrage,
- Cantal Habitat conserverait la gestion des quatre logements à l'issue des travaux.

Travaux Eclairage Public suite à aménagement BT RD922 – Rue de Las Plagnes

Dans le cadre des travaux de modification d'alimentation des réseaux AEP de deux maisons d'habitation à Las Plagnes, le conseil municipal accepte la proposition du syndicat départemental d'Energies du Cantal pour les travaux d'éclairage public dont le montant des travaux s'élève à 4 099,70 € HT avec une prise en charge par le syndicat de 50 %. Le montant restant à la charge de la commune est de 2 049,85 €.

Travaux enfouissement du réseau téléphonique suite à l'aménagement BT RD 922 – rue de Las Plagnes

Toujours dans le cadre des travaux de ces travaux, le conseil municipal a accepté la proposition du syndicat départemental d'Energies du Cantal pour l'enfouissement du réseau téléphonique dont le montant estimatif s'élève à 4 547,19 € avec une prise en charge par le syndicat de 40 % donc une participation de la commune à hauteur de 2 728,31 €.

Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification approuvée

Jusqu'à ce jour, la commune de REILHAC adhère au Syndicat Départemental d'Energie du Cantal.

Aussi, ce dernier assure la compétence obligatoire « Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité » en application de l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2008.

De plus, par délibération en date du 15/10/2009, la commune de REILHAC a décidé de transférer la compétence « Eclairage Public » option 1.

Pour s'inscrire dans les objectifs et les orientations fixés récemment dans le cadre législatif des lois Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) et Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique (NOTRE), promulguées en Août 2015, le Comité Syndical a approuvé une modification de ses statuts lors de son assemblée du 30 octobre 2019.

En application de l'article L5211-18 du CGCT, les communes membres se sont prononcées sur :

- la transformation du syndicat intercommunal en syndicat mixte fermé
- l'adhésion éventuelle des EPCI à fiscalité propre comme nouveaux membres, pour ceux qui le souhaitent

la modification des statuts avec un nouveau découpage des secteurs d'énergie, la commune de REILHAC quittant le secteur intercommunal d'énergie CASTY pour rejoindre le nouveau secteur dénommé « secteur d'Energie du BASSIN D'AURILLAC.

Recensement de la population 2020 : Rémunération des agents recenseurs

Le recensement de la population s'est déroulé du 16 janvier 2020 au 15 février 2020. La mission de coordonnateur a été confiée par délibération du Conseil Municipal à Chantal JUILLARD, secrétaire de mairie.

Deux agents recenseurs ont été recrutés afin de réaliser les opérations du recensement qui au vu du code général des collectivités territoriales, de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ; du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ; du décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ; de la dotation de L'Etat pour effectuer ce recensement, seront rémunérés à hauteur de 1500 € brut chacun et 100 € pour les frais de déplacement.

Contrats d'Assurance des Risques Statutaires

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la consultation réalisée par le Centre de Gestion qui va lancer une procédure de marché public en vue de souscrire pour le compte des collectivités des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. et les agents IRCANTEC : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique

Elles devront prendre effet au 1er janvier 2021, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation. La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure. La commune sera libre dès avoir pris connaissance des résultats de la consultation d'adhérer au non au contrat groupe proposé.

Souscription à la prestation de service pour la mise en conformité du règlement général de protection des données (RGPD) proposée par Cantal Ingénierie et territoires

Vu l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement (UE) 2106/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données [RPDG] du 27 avril 2016,

Vu la délibération n°12AG07-01 du 13 juillet 2012 portant approbation des statuts de Cantal Ingénierie et Territoires,

Vu les délibérations N° 19CA09-02 et N° 19CA12-01 des Conseils d'Administration des 25 septembre et 11 décembre 2019 relatives à la création par Cantal Ingénierie & Territoires d'une nouvelle prestation de service « Mise en conformité du Règlement Général de Protection des Données [RGPD] » et fixant le barème de cotisation afférent,

Considérant l'intérêt de la collectivité pour une telle démarche,

Le Conseil Municipal décide de souscrire à la prestation de service optionnelle de Cantal Ingénierie & Territoires intitulée « Mise en conformité du Règlement Général de Protection des Données [RGPD] » incluant notamment

La mise à disposition d'un délégué à la protection des données mutualisé (DPO) mutualisé,

Au fil des réunions du Conseil Municipal

- La mise en conformité pluriannuelle de la collectivité au règlement RGPD par :

- l'inventaire des traitements de la collectivité,
- l'identification des données personnelles traitées,
- la réalisation d'Etudes d'Impact sur la Vie Privée,
- la proposition d'un plan d'action,
- la rédaction des registres de traitements,

- La sensibilisation des élus et des agents,

- L'accompagnement méthodologique et juridique dans la réception et le prétraitement des demandes des administrés en la matière.

Une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage fixant les engagements de chacune des parties sera signée pour une durée d'engagement de 3 ans pour une cotisation annuelle de 500 € H.T.

A compter du 17 mars 2020, au regard de la crise sanitaire et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, il est proposé que les séances du Conseil Municipal se tiennent à huis clos pendant les périodes de confinement et l'état d'urgence.

Séance du 24 mai 2020

Election du Maire

Après avoir ouvert la séance, Monsieur Jean Pierre PICARD, après l'appel nominal des membres du conseil municipal, a procédé à l'installation du Conseil Municipal.

Monsieur VIDAL Christian, le plus âgé des membres du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée en application des articles L 2122-8 du CGCT. La condition de quorum étant remplie conformément au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, il a fait procéder à l'élection du maire, en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT soit à bulletin secret et à la majorité absolue.

Après avoir désigné deux assesseurs : Aurélie DABERTRAND et Marie-Hélène SERONIE, après appel de candidature au poste de MAIRE, il a été procédé au vote.

Résultat du premier tour de scrutin : Jean Pierre PICARD : 15 VOIX
Jean Pierre PICARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé MAIRE et a été immédiatement installé.

Délibération pour la création des postes d'adjoints et conseillers municipaux délégués

Monsieur Jean Pierre PICARD, Maire, fait part au Conseil Municipal que le nombre d'adjoints est déterminé par les membres du Conseil Municipal et ne doit pas excéder 30 % de l'effectif du Conseil Municipal soit pour REILHAC : $15 \times 30 \% + 4,5$ arrondi à 4. Il est donc proposé de fixer le nombre d'adjoints à 4.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, l'élection de 4 adjoints et la désignation de 2 conseillers municipaux délégués.

Monsieur le Maire précise donc que les adjoints seront au nombre de 4 et les conseillers municipaux délégués au nombre de 2.

Election des adjoints et désignation des conseillers délégués

Après avoir rappelé au Conseil Municipal le mode de scrutin pour l'élection des adjoints soit scrutin de liste à la majorité absolue pour les deux premiers tours si besoin et relative au troisième tour, sans panachage ni vote préférentiel avec respect de la parité Homme/Femme.

Après avoir constaté le dépôt d'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints, il a été procédé à l'élection :

Liste déposée : de Brousse à Onsac : « Poursuivre Ensemble pour REILHAC » conduite par Jean Pierre PICARD (1^{er} adjoint : Ginette APCHIN – 2^e adjoint : Francis VERNET – 3^e adjointe : Christiane SOUBRIER – 4^e adjoint : Simon BOULDOYRE)

Résultat du premier tour de scrutin : a obtenu Liste « De Brousse à Onsac : « Poursuivre Ensemble pour REILHAC » : 15 VOIX

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Jean Pierre PICARD et ont pris rang dans l'ordre de cette liste à savoir : 1^{er} adjoint : Ginette APCHIN – 2^e adjoint : Francis VERNET – 3^e adjointe : Christiane SOUBRIER – 4^e adjoint : Simon BOULDOYRE.

Ont été désignés Conseillers Municipaux délégués : Christian VIDAL et Marie-Hélène SERONIE.

Délibération fixant le montant des indemnités de fonction des élus

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que conformément au code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire et aux conseillers délégués avec effet au 24 Mai 2020.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire et aux conseillers délégués, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique, ce qui représente pour la commune un taux de 19,80 par adjoint soit pour 4 une enveloppe globale de 79,20 % à répartir entre 4 adjoints et 2 conseillers délégués.

Séance du 2 juin 2020

Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° De procéder, dans les limites du montant inscrit au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

5° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

- 7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- 8° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
- 9° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- 10° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
- 11° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.
- 12° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- 13° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,
- 14° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant les juridictions suivantes : Tribunal administratif - Cour d'appel - Conseil d'Etat.
- 15° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 €.
- 16° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- 17° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.
- 18° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.
- 19° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du code de l'environnement.

Délibération portant désignation des membres des Commissions municipales

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions, les adjoints sont membres de droits de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales et les membres comme suit :

- **1 - Finances - développement économique - bâtiments - patrimoine** – Responsable : Ginette APCHIN – membres : Nathalie DAUDÉ – Isabelle MEYNIEL – Gérard COMBELLES
- **2 - Travaux de voirie - espaces verts – cimetière** – Responsable : Francis VERNET – membres : Isabelle MEYNIEL – Jean-Claude LACOSTE
- **3 - Affaires scolaires et périscolaires / Affaires sociales** – Responsable : Christiane SOUBRIER – membres : Aurélie DABERTRAND – Marie-Josée LE BRAZIDEC -
- **4 - Animation / Sport / Vie associative** – Responsable : Simon BOUL-

DOYRÉ – membres : Thierry FONTANILLE et Sylvain GAMEL

- **5 - Urbanisme / Environnement et développement durable / sécurité et accessibilité** – Responsables : Simon BOULDOYRE et Christian VIDAL – membres : Isabelle MEYNIEL – Gérard COMBELLES – Jean-Claude LACOSTE

- **6 - Communication / Bulletin municipal / Site internet**. Responsable : Marie-Hélène SERONIE – membres : Aurélie DABERTRAND et Nathalie DAUDÉ

Délibération portant désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

En application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Président : Le Maire, Jean-Pierre PICARD, ou son représentant

Sont candidats au poste de titulaires et ont été désignés : Madame APCHIN Ginette – Monsieur VERNET Francis – Madame SOUBRIER Christiane

Sont candidats au poste de suppléants et ont été désignés : Monsieur BOULDOYRE Simon – Madame SERONIE Marie-Hélène – Monsieur VIDAL Christian

Désignation des membres du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite au renouvellement des Conseils Municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation de nouveaux membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à HUIT le nombre de membres du Conseil d'Administration, outre le président, soit 4 membres élus et 4 membres désignés par arrêté municipal.

Le Conseil Municipal procède donc à la désignation des 4 membres élus du Conseil Municipal :

Composition : Le président, Jean Pierre PICARD.

Membres élus : Christiane SOUBRIER – Simon BOULDOYRE – Ginette APCHIN – Jean-Claude LACOSTE.

Les quatre membres nommés par le maire le seront par arrêté municipal.

Désignation d'un délégué au Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation de Marie-Josée LE BRAZIDEC, déléguée au Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre.

Désignation de représentant au Conseil d'Administration des Cités Cantaliennes de l'Automne.

Suite au renouvellement des Conseils Municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants au Conseil d'Administration des Cités Cantaliennes de l'Automne à savoir :

Au fil des réunions du Conseil Municipal

Un délégué titulaire et un suppléant.

Sont candidats et élus à l'unanimité :

Délégué titulaire : Jean-Pierre PICARD

Délégué suppléant : Christiane SOUBRIER

Désignation des délégués représentant le collège des élus du CNAS.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour le personnel communal depuis 2003.

Conformément au règlement de fonctionnement de cette structure, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus et un délégué représentant le collège des bénéficiaires qui auront à émettre un avis sur toutes les questions mises à l'ordre du jour par le Président de la délégation départementale.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

Marie-Hélène SERONIE, pour le collège des élus

Chantal JUILLARD, pour le collège des bénéficiaires.

Syndicat d'Electrification du Cantal : nomination des délégués du secteur intercommunal d'Energie de CASTY

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Energie du Cantal.

Il précise, en parallèle, qu'au regard des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, la commune de REILHAC est représentée par deux délégués titulaires.

Après appel de candidatures, sont candidats et élus : Francis VERNET et Simon BOULDOYRÉ

Désignation d'un « correspondant défense »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un correspondant défense dont le rôle est essentiel dans la sensibilisation des concitoyens aux questions de défense.

Ces correspondants pourront être accompagnés dans leurs démarches des délégués militaires départementaux en relation avec les associations des auditeurs de l'institut des hautes études de défense nationale).

Le Conseil Municipal, où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, après appel de candidature, désigne

Christian VIDAL, correspondant « défense ».

Désignation d'un élu à la CIL « Conférence Intercommunale du Logement »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de représenter la commune au sein de la CIL au sein de la CABA chargée entre autre de l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID).

Après délibération, Ginette APCHIN est désignée pour représenter la commune à cette instance.

Désignation d'un délégué à la Protection des Données au titre du RGPD (Règlement Européen sur la Protection des Données)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de désigner un élu référent pour la création d'une prestation de service « Mise en conformité RGPD » par le service du CIT (Cantal Ingénierie et Territoires ».

Madame SERONIE Marie-Hélène est désignée élue référent à cette instance.

Mise en place d'un contrat d'apprentissage au Centre Technique Municipal

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune peut recourir au contrat d'apprentissage pour des personnes de 16 à 30 ans ainsi que pour des travailleurs handicapés sans limite d'âge. L'apprentissage permet à ces personnes d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il y aura lieu de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communal. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti et aux relations avec la structure formatrice.

Enfin, ce dispositif s'accompagne d'aides financières (FIPHFP) et d'exonérations de charges patronales et de charges sociales pouvant aller jusqu'à 80 %. Restera à charge pour la commune également une partie de la formation.

Monsieur le Maire propose de consulter le comité technique sur les conditions d'accueil et de formation de l'apprenti accueilli par notre commune et propose à l'assemblée de conclure pour la rentrée scolaire 2020 le contrat d'apprentissage suivant :

Service : Centre Technique Municipal - diplôme préparé : BEP ESPACES VERTS – DUREE : 2 ANS.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer à ce dispositif.

Séance du 1^{er} juillet 2020

Approbation des Comptes de Gestion 2019 - Budget Principal et Budgets Annexes MAPAD et LOTISSEMENT à l'unanimité des membres présents

Affectation des résultats de l'année 2019 :

Pour le budget principal :

Résultat reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : - 271 918.95 €

Résultat reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : + 39 779.54 €

Solde d'exécution de la section d'investissement : 563.44 €

Solde d'exécution de la section de fonctionnement : 217 165.12 €

Restes à réaliser : par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser pour un montant de 75 000 € en dépenses et 122 603 € en recettes.

Le besoin net de la section d'investissement est estimé à 224 879,39 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 224 879.39 €

Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 32 065.27 €

Pour le Budget annexe LOTISSEMENT :

Reports : Résultat reporté de la section investissement de l'année antérieure : - 37 201,49 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 37 201,49 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer

Activité Municipale

Au fil des réunions du Conseil Municipal

une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Pour le budget annexe MAPAD :

Résultat reporté de la section investissement de l'année antérieure : - 312 027,94 €

Résultat reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 16 033,28 €

Solde d'exécution de la section d'investissement : 7 305,11 €

Solde d'exécution de la section de fonctionnement : 205 731,77 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 304 722,83 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour infocorper une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Excédent de fonctionnement capitalisé : 221 765,05 €

Vote des Taux d'imposition 2020 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le montant du produit attendu des impositions directes, avec un taux constant, est de 402 942 € pour 2020 (TH : 196 676 € - TFB : 176 844 € et TFNB : 29 422 €).

Il rappelle qu'en réunion des commissions réunies du 18 juin 2020, il avait été évoqué une augmentation 1,5 % sur la taxe foncière, ce qui représente un produit attendu de 405 682 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représenté approuve cette augmentation et fixe les taux comme suit, après modulation des taux établie par les services fiscaux : T.H. : 18.66 %

T.F.B. : 26.67 %

T.F.N.B. : 99.70 %

Ces taux entreront en vigueur à compter de 2020.

Vote des budgets primitifs 2020

Après avoir procédé au vote des taux d'imposition, la proposition de budget primitif du budget principal s'élève à 855 046,27 € pour la section de fonctionnement et à 631 276,94 € pour la section d'investissement.

En ce qui concerne les budgets annexes :

- Pour le budget MAPAD, la proposition s'élève à 384 560,00 € pour la section de fonctionnement et à 545 172,83 € pour la section d'investissement

- Pour le budget LOTISSEMENT, la proposition s'élève à 317 211,49 € pour la section de fonctionnement et à 597 221,49 € pour la section d'investissement.

Après avoir pris connaissance du détail des propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ADOPTE ces budgets primitifs.

Délibération attribuant la prime exceptionnelle COVID-19 :

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Considérant le surcroît significatif de travail et les sujétions exceptionnelles auxquels ont été soumis certains agents du personnel de la commune de REILHAC appelés à exercer leurs fonctions en présentiel ou en télétravail ou assimilé pour assurer la continuité du fonctionnement des services durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19

Le Conseil Municipal décide d'instituer une prime exceptionnelle destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte

contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Précisez ci-après les modalités d'attribution (présentiel/télétravail ou assimilé), les sujétions exceptionnelles, la définition du surcroît significatif de travail en présentiel ou en télétravail :

- Etat civil - gestion des stocks de masques, gel hydro ...)
- Accueil des enfants de parents travaillant dans le domaine médical
- Entretien et désinfection des locaux scolaires
- Salubrité de la voirie et espaces publics - entretien des espaces publics dits prioritaires pour le COVID19

Le montant de cette prime exceptionnelle est plafonné, l'enveloppe globale a été fixée à 1 700 €. Cette prime n'est pas reconductible et sera attribuée par arrêté aux agents concernés.

Séance du 10 juillet 2020

Désignation des délégués et suppléants en vue de l'élection des deux sénateurs du Cantal :

Nombre de délégués à élire : 3 délégués et 3 suppléants.

1 liste présentée : « de Brousse à Onzac, poursuivre ensemble pour Reilhac »

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrage déclaré nul : 0
- Nombre de suffrage déclaré blanc : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 14

Ont été proclamés élus délégués : PICARD Jean-Pierre – APCHIN Ginette – BOULDOYRÉ Simon – suppléants : VERNET Francis – SOUBRIER Christiane – VIDAL Christian.

Proposition de membres à la Commission Communale des Impôts Directs

Titulaires :

Christian VIDAL - 3, Allée des Chênes - 15250 REILHAC
André FREYSSINIER - 9, route de Capelle - 15250 REILHAC
Ginette APCHIN - 8, impasse des Rocs - 15250 REILHAC
Maurice LABERTRANDIE - 18, avenue de la Liberté - 15250 REILHAC
JeanLouis COUDERC - 4, Lou Carreyrou - 15250 REILHAC
Jean Pierre SERONIE - 8, impasse du Vieux Four - 15250 REILHAC

Suppléants :

Thierry FONTANILLE - 5, rue de la Fontaine - 15250 REILHAC
Jean Louis LAVIGNE - 6, rue des Cimes - 15250 REILHAC
Jean GOUBERT - 8, rue des Aubépines - 15250 REILHAC
Simon BOULDOYRE - 23, avenue de la Liberté - 15250 REILHAC
Jean Claude LACOSTE - 11, rue de Lalande - 15250 REILHAC
Gérard COMBELLES - 3, chemin des écoreuils - 15250 REILHAC

Séance du 30 septembre 2020

Point sur la rentrée scolaire 2020

L'effectif scolaire à la rentrée de septembre 2020 : Effectif : 69

Classe CM : Marianne REALLON qui a repris à temps complet. 10 CM² ET 7 CM1 soit 17 élèves

Classe CE : Florian ROUQUETTE qui remplace Fabienne TEIL : 11 CE2 ET 7 CE1 soit 18 élèves

Classe Grande Section / CP : Carine GOMEZ : 7 CP ET 9 GS soit 16 élèves

Classe Maternelle : Christelle SOULIE 6 moyenne section – 6 petite section et 6 TPS soit 18 élèves

Le personnel :

Personnel permanent :

Marie ROQUIER : ATSEM

Jeanine AMBERT : GARDERIE

Cathy SERIEYS : CANTINE

Au fil des réunions du Conseil Municipal

Personnel contractuel (CONTRAT AIDE)

Laetitia MALLET qui était là l'an dernier, son contrat avait été renouvelé en mai 2020 pour un an. Nous avons recruté deux personnes en contrat aidé, Claudine ROBERT et Camille LERON pour remplacer Marie CRO-CHEPEYRE qui occupait les fonctions d'ATSEM en classe GS/CP et Soline BONAL qui était à la cantine.

Titulaire du BAFA ou CAP PETITE ENFANCE : elles assurent également les TAP.

En ce qui concerne le COVID 19, les gestes barrières et la distanciation physique sont appliqués conformément au protocole sanitaire en vigueur.

Programme travaux de voirie 2019/2020 : avenant n° 1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux supplémentaires ont été décidés dans le programme de voirie attribué à l'entreprise EATP. Ces travaux supplémentaires concernent des reprises de fossé et d'accotement, des grilles avaloir et des reprises d'accès. Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 6 726.90 € H.T.

Le montant du marché initial étant de 84 855.55 € H.T. ; il passe à 91 582.45 € H.T.

Un virement de crédits est prévu pour inscrire les crédits nécessaires au budget.

Décision modificative budgétaire 1/2020 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, les virements de crédits suivants :

- Programme 10001 / Travaux de voirie - ARTICLE 2315 : 500 €
- Programme 100016 – Salle Polyvalente – article 2313 : 950 €
- Opérations non affectées :
 - Matériel bureau et informatique - article 2183 : - 2 450 €
 - Concessions logiciels informatique mairie 2051 : + 1 000 €

Désignation des élus aux commissions de travail du Conseil Communautaire de la CABA

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a acté, par délibération n°DEL_2020_057 en date du 16 juillet dernier, le fait qu'une commune peut être représentée, au sein de chacune des commissions, par deux conseillers municipaux si elle n'est pas déjà représentée par deux délégués communautaires (hors les membres de droit que sont l'exécutif et les Maires).

Après présentation des commissions, les membres du Conseil Municipal font connaître leur choix pour participer aux commissions ci-après :

Grand Cycle de l'Eau (FRANCIS VERNET et ISABELLE MEYNIEL)
(Eau, Assainissement collectif, non collectif et pluvial, GEMAPI)

Environnement et Développement Durable (JEAN-CLAUDE LA-COSTE ET SIMON BOULDOYRE)

(Déchets, recyclage, développement durable, énergie, air, climat, Plantelière)

Mobilités et Transports Urbains (CHRISTIANE SOUBRIER et MARIE HELENE SERONIE)

(Transports urbains, périurbains, scolaires, mobilités douces)

Vie et Animations Locales (MARIE HELENE SERONIE)

(Tourisme, Grands Equipements, Culture et Enseignement supérieur)

Aménagement du territoire communautaire (CHRISTIAN VIDAL et ISABELLE MEYNIEL)

(PLUi, ADS, dossiers d'aménagement, suivi du SCoT, NPNRU, OPAH, Politique de la Ville, PLIE, Gens du Voyage)

Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CABA.

Monsieur le Maire est désigné pour représenter la commune à la commission CLECT de la CABA.

Cette commission statue sur les impacts financiers résultant des évolu-

tions des compétences s'opérant entre la communauté et ses communes membres et établit les rapports soumis à la validation des assemblées délibérantes de ces différentes personnes publiques.

OBJET - Désignation d'un représentant à l'Agence Technique Départementale Cantal Ingénierie et des Territoires (CIT)

Francis VERNET est désigné pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'agence technique départementale CANTAL INGENIERIE ET TERRITOIRES

Contrat groupe d'assurance statutaire 2021/2024

Le Conseil Municipal décide de souscrire au contrat groupe d'assurance statutaire 2021/2024 présenté par le CDG 15 à compter du 1er janvier 2021 auprès de l'assureur et courtier COLLECTEAM / YVELIN / EUCARE / ACTE VIE selon les conditions suivantes et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Les taux proposés sont les suivants :

- **Agents CNRACL** : Décès - accident de service et maladie imputable au service (y compris le temps partiel thérapeutique) – Incapacité, maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire – Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) – Maternité, adoption, paternité :

Tarification 1 : 5,45 % avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire.

- **Agents IRCANTEC** : Accident du travail et maladie imputable au service - grave maladie - maternité / adoption / paternité - maladie ordinaire :

Tarification : 1,40 % avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire.

Il sera versé la contribution « assurance statutaire » au Centre de Gestion du Cantal fixée à 0,25 % de la base de cotisation déclarée auprès du prestataire d'assurance permettant le calcul de la prime.

Demande de subvention au plan BONUS RELANCE de la REGION : travaux de rénovation énergétique au groupe scolaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que face à la situation sanitaire liée à la COVID-19, la Région prévoit un programme BONUS RELANCE afin de relancer l'économie locale.

Ce dispositif a été présenté aux élus par Madame BRUGERON Angélique, Conseillère Régionale et Madame THEVENET Emilie, référent territorial et pourrait concerner les travaux de rénovation énergétique au groupe scolaire avec les travaux d'isolation des combles et réfection totale de la toiture ainsi que le remplacement des portes et fenêtres des logements locatifs.

Le montant de ces travaux s'élèverait à 190 269,50 € H.T. correspondant à la révision complète de la charpente, remplacement de la volige si nécessaire, remplacement des fenêtres et portes des logements locatifs, dépose des souches de cheminées et réfection totale de la toiture.

Le montant total à prévoir honoraires compris est de 208 269,50 € H.T. soit une dépense totale TTC de 249 923,40 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Accepte de présenter ce dossier au titre du PLAN BONUS REGION avec une inscription des travaux au budget 2021.

Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention aussi élevée que possible au titre de ce programme auprès de Madame la Conseillère Régionale.

Résidence les prés verts : proposition de l'association des cités Cantaliennes de l'Automne

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que sous l'égide de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, un schéma régional

d'implantation des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) avait été mis en place dans le cadre d'une convention avec le Conseil Général du Cantal et l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne.

Répondant aux besoins grandissant de la population, liés à l'augmentation de l'espérance de vie, l'émergence de nouvelles maladies ou encore l'évolution des modalités de prise en charge des personnes âgées, tout en œuvrant au développement des emplois locaux, la Commune a décidé de lancer le projet de création d'un EHPAD sur son territoire.

A la recherche d'un partenaire professionnel, la commune avait alors sollicité l'association Les Cités Cantaliennes de L'Automne, partenaire naturel et de confiance, représentée alors par Monsieur Jean RIGOU, président, et Monsieur MONTERRAT, directeur.

Ayant donné une suite favorable à notre demande dans le cadre du développement de l'Association Les Cités Cantaliennes de l'Automne, la Commune et l'association ont signé une convention tripartite, inspirée des conventions de gestion établies avec l'Office HLM du Cantal pour les sites déjà exploités par l'association, dont l'objet principal était les modalités d'accueil et de financement des futurs résidents.

Cette base formelle a été utilisée par les communes d'YDES, d'YTRAC et de REILHAC.

Au-delà de la dimension locative et dans l'esprit même des parties, il s'agissait de mettre en place le portage de l'immobilier par les communes jusqu'au terme du financement souscrit auprès d'établissements bancaires en complément des subventions perçues pour l'acquisition du foncier et la réalisation des constructions, étant précisé que la redevance payée par l'association correspondait exactement au montant de l'échéance bancaire.

A l'instar des ateliers relais, il était entendu entre les parties que la relation juridique entre la Commune et l'association Les Cités Cantaliennes de l'Automne pouvait se dénouer par un "achat aux francs résiduels" comme cela est littéralement indiqué dans l'une des conventions.

Dans le cadre de son projet d'intérêt général visant à se positionner à long terme sur l'ensemble du Département, l'association Les Cités Cantaliennes de l'Automne a sollicité une anticipation de cette possibilité d'achat.

Cette anticipation est une condition nécessaire à la continuité du projet notamment en termes de coûts financiers. La restructuration de la dette sur 22 ans permet en effet de financer 20 millions d'euros de travaux avec un impact limité sur le prix de journée avant subventions.

S'associant au projet d'intérêt général de l'association Les Cités Cantaliennes de l'Automne, la commune a accédé à la demande et a examiné l'offre de ladite association d'acquiescer l'ensemble immobilier situé au 2, rue Henri Mondor pour un montant correspondant au CRD (Capital Restant Dû), aux IRA (Intérêts de Remboursement Anticipé) et frais de gestion et à 200 000 € pour le terrain.

Cet accord est assorti de l'assurance que cette opération n'est pas préjudiciable aux intérêts de la commune et de l'obligation pour l'association Les Cités Cantaliennes de l'Automne de respecter les engagements suivants :

- participation du représentant de la Commune à une réunion "stratégique" au Conseil de Surveillance de l'association,
- la Commune est membre de droit du Conseil de la Vie Sociale,
- le maintien des "droits réservés" prévus dans la convention d'origine au profit des ressortissants des Communes est garanti.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents,

- Accepte la proposition faite par les Cités Cantaliennes de l'Automne aux conditions énoncées ci-dessus,

- Charge Monsieur le Maire de demander l'actualisation au 30/11/2020 des indemnités de remboursement par anticipation au Crédit Foncier et à la Caisse d'Epargne qui seront pris en charge par Les Cités Cantaliennes de l'Automne,

- Charge Monsieur le Maire de prendre contact avec le comptable public pour validation de cette opération,

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes relatifs à cette vente à intervenir par devant Maître Laurent BERTHOMIEUX ou tout notaire de la SAS B&B, 33 avenue des Volontaires à Aurillac.

Résidence les prés verts : proposition de l'association des cités Cantaliennes de l'Automne : transfert du terrain du budget principal au budget annexe MAPAD

Monsieur le Maire rappelle la délibération précédente par laquelle il a été acté le principe d'un rachat anticipé de la Résidence des prés verts par les Cités cantaliennes de l'Automne.

L'opération de réalisation de cette maison de retraite avait donné lieu à la création d'un budget annexe mais le terrain était resté à l'actif du budget principal de la commune.

Dans la mesure où le prix de vente sera affecté sur le budget annexe, il convient d'autoriser le comptable public à transférer le terrain inscrit à l'actif budget principal au budget annexe pour un montant de 76 311.67 euros par opération non budgétaire sur l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents : autorise le comptable public à transférer le terrain inscrit à l'actif du budget principal au budget annexe MAPAD pour le montant indiqué.

Modification du calcul de la subvention au centre social en référence à l'article 1 de la convention de partenariat (suite à la signature du nouveau contrat enfance jeunesse en 2020)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'en référence à l'article 1 de la convention de partenariat en date du 04/12/2018, il y a de délibérer pour modifier le calcul de la subvention au Centre Social.

La participation des communes au BP du centre social de la vallée de l'Authre de l'année est répartie entre les 7 communes du centre social au prorata du nombre d'habitants. A compter du 1^{er} janvier 2020, le nombre d'habitants des communes pour le calcul de la subvention sera celui de la population INSEE 2016 et ce pendant la durée du contrat enfance jeunesse signé avec la Caisse d'Allocation Familiale du Cantal.

Pour la commune de REILHAC, la population à prendre en compte est 1 129 soit une variation du nombre d'habitants de 3,01 %.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents cette modification concernant la subvention au Centre Social.

Séance du 30 novembre 2020

Mise en place d'une taxe d'aménagement sectorielle rue des Cimes

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de l'Indivision Dussault et de Mr Lavigne aboutissant à la création d'un lotissement de 3 lots destinés à la construction d'habitations sur les parcelles n° AE n° 61 et AL n°7 et 93 actuellement classées en zone U au PLUi.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 à L. 331-46,

Vu le plan local de l'urbanisme approuvé le 17 Décembre 2019,

Vu sa délibération du 30 Novembre 2011 mettant en place la taxe d'aménagement au taux de 1 %,

Vu le tableau financier récapitulatif de l'opération ci-joint,

Au fil des réunions du Conseil Municipal

Considérant que l'article L. 331-15 du code de l'Urbanisme prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement peut être défini par secteur et majoré jusqu'à 20%, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions,

En raison du nombre de constructions à édifier dans ce secteur, il est nécessaire de prévoir la réalisation de certains équipements publics :

- La création d'une voirie à l'emplacement de l'ancien chemin rural,
- L'élargissement au carrefour sur la rue des cimes avec déplacement du mur de la parcelle AE n°63,
- L'élargissement de l'ancien chemin rural sur la parcelle AE n°61
- La gestion des eaux pluviales et
- La pose d'un poteau d'incendie.

Considérant enfin, qu'en cas de vote d'un taux supérieur à 5 % dans un ou plusieurs secteurs, les contributions mentionnées au b du 1°, aux b et d du 2° et au 3° de l'article L332-6-1 ne sont plus applicables dans ce ou ces secteurs.

Considérant le montant estimatif des travaux qui s'élève à 50 534 € H.T., il est proposé d'appliquer la taxe d'aménagement au taux majoré de 15 %. Ce taux retenu ne finance que la quote-part du coût des équipements publics nécessaires aux futurs habitants ou usagers du secteur d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

1 - De modifier le taux de la taxe d'aménagement selon les modalités suivantes :

- dans le secteur de la partie des parcelles AE n° 61 et AL n°7 et 93, délimité sur le plan ci-annexé, le taux de la taxe d'aménagement s'établit à 15 %;
- dans le reste du territoire, le taux de la taxe d'aménagement n'est pas modifié et s'établit à 1%.

2 - La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible jusqu'à la construction du dernier lot.

Désignation de représentants au conseil communautaire de sécurité et de prévention de la délinquance du bassin d'Aurillac

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que vu le décret n°2002-999 du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 30 septembre 1999 portant sur l'élargissement des compétences et notamment les compétences obligatoires des communautaires d'agglomération au rang desquelles figurent, au titre de la politique de la ville, les dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire : dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 23 septembre 2002 portant création d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

Conformément à l'article 2 du décret n° 2002-999, les communes situées dans le périmètre d'intervention du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance doivent, par délibérations concordantes, désigner leurs représentants.

Il est proposé au conseil municipal de désigner un représentant de la commune et son suppléant au sein du Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CCSPD).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les propositions ci-dessus et désigne Marie Hélène SE-

RONIE, membre titulaire et Nathalie DAUDE, membre suppléante.

Secours exceptionnel pour les communes sinistrées des Alpes Maritimes

L'association des Maires du Cantal réunie en conseil d'administration le 10 octobre dernier a souhaité apporter son soutien aux communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes suite à la tempête meurtrière qui a lourdement frappé le territoire le 2 octobre 2020. La tempête « Alex » a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices. Les communes de ces trois vallées du haut pays niçois et mentonnais ont subi des dégâts catastrophiques exceptionnels. Plusieurs villages sont dévastés. L'AMF 15 invite les communes qui le souhaitent à apporter leur soutien également en proposant la somme de 0.50 € par habitant.

Le conseil municipal décide de fixer le soutien financier à 550 €

Participation de la commune dans le cadre de la mutualisation des animations TAP et poste de coordination du Centre Social pour 2020

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre a déposé le 10 décembre 2019 une demande de subvention auprès du programme LEADER du Pays d'Aurillac pour l'opération suivante : « Mutualisation des animations dans le cadre des TAP. Poste de coordination du Centre Social de la Vallée de l'Authre 2020 » qui s'élève pour 2020 à 2 313.40 €

Afin de permettre au centre social de mobiliser les crédits LEADER, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 611,43 € qui correspond à 26,43 % de la somme globale pour cette opération. Cette participation est comprise dans la subvention globale qui est attribuée au centre social pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'attribuer une subvention de 611,43 € au Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre pour l'opération citée en objet.
- de retenir la même base de dépenses que celle du programme LEADER.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et engager toutes demandes sur cette question.

Actualisation des subventions aux associations

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait de procéder à des rectifications d'attribution et d'intitulés au niveau des attributions de subventions aux associations. Le récapitulatif des rectifications des subventions attribuées au cours de l'année est le suivant :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Association des Parents d'Elèves : Sorties piscines	556,50 €
ASSOCIATION CANTALIENNE DES AMIS DE LA LECTURE	80,00 €
ASSOC PECHE PISCICULTURE AURILLAC	20,00 €
BIBLIOTHEQUE SONORE D'AURILLAC	50,00 €
ASSOCIATION ABC (épicerie sociale)	200,00 €
ADMR SAINT CERNIN	150,00 €
SOLIDARITÉ SINISTRÉS TEMPETE ALEX (ALPES MARITIMES)	550,00 €

Présentation des rapports annuels sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés et sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement – Année 2019

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le rapport sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés et le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2018 élaborés par les services de la CABA, gestionnaire de ces services ont été reçus en mairie pour présentation au Conseil Municipal.

Activité Municipale

Travaux

TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE



Bancs cour de l'école



TRAVAUX DE VOIRIE À BROUSSE



Activité Municipale

Travaux

TRAVAUX DE VOIRIE À REILHAGUET



TRAVAUX CHEMIN PIETONNIER ENTRE REILHAC ET NAUCELLES



REFECTION DU PONT PROMENADE D'ESCLAUZELS



Sécurisation secteur de brousse :

La commune de Naucelles ayant déplacé son panneau de fin d'agglomération après le carrefour des quatre routes, la vitesse sur la D253 (voie qui relie le bourg de Naucelles au carrefour des quatre routes) est, par conséquent, limitée à 50km/h. Ce qui devrait permettre aux résidents du hameau de Lacane et de l'impasse de La Camp de s'engager avec plus de sécurité sur cette même départementale.

- De plus, après avoir été alertée par les riverains de la D52 (entre le carrefour des quatre routes et le hameau de Brousse) pour les vitesses excessives des véhicules, la municipalité a contacté les services du conseil départemental pour évoquer ce problème.



- Après les comptages et relevés de vitesse effectués, qui confirment le non-respect du code de la route par certains automobilistes et la fréquentation importante de cette voie départementale, nous avons pris la décision d'abaisser la vitesse à 70km/h sur cette portion.
- De plus, des balises réfléchissantes ont été installées sur les têtes du pont de l'Authre à l'entrée de Brousse.
- La sécurité des usagers et riverains est ainsi renforcée.

**Vous avez
un projet
d'urbanisme**

Permanence des adjoints à
l'urbanisme et aux travaux les
mardis de 14 h à 15 h ou sur
rendez-vous les autres jours.

Le dépôt des dossiers de demande d'urbanisme se fait à la mairie.

Vous souhaitez des renseignements pour la réalisation d'un projet d'urbanisme. Vous pouvez appeler la CABA – Service Urbanisme 04 71 45 60 14 – ou vous rendre aux Permanences 17 place de la Paix à AURILLAC : les mardis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Les jeudis de 8 h 30 à 12 h. Sur rdv les autres jours.

Votre projet se situe dans le périmètre de protection des Monuments Historiques, vous pouvez vous renseigner au préalable à ABF au 90, avenue de la République à AURILLAC – tél : 04 71 45 59 10.

Environnement

Préserveons la nature



La municipalité de Reilhac tient à préserver son bois car il est l'identité même de notre commune.

En effet, il protège notre bourg dont il est indissociable.

Aussi, nous tenions à saluer l'initiative de Christian, un riverain, qui s'est engagé dans une démarche écologique et environnementale et a ainsi amassé les débris de toutes sortes (ferraille, bidons, planches, palettes...) qui polluaient cet espace de promenade.

Tous les élus le remercient pour son action et cet acte citoyen.

Nous vous rappelons qu'il est interdit d'apporter ou d'entreposer tout déchet dans le bois ; de même qu'il est interdit de couper tout arbre, de quelque nature et pour quelque motif que ce soit.

Tout problème doit être signalé en mairie. Respectons la nature. Merci pour votre compréhension.

COLLECTE ET TRAITEMENTS DES DÉCHETS MÉNAGERS

En 2019 (les chiffres de 2020 ne sont pas encore connus) la collecte sur le territoire de la CABA représente :

- En porte à porte, 11442 tonnes pour les ordures ménagères.
- En points d'apports volontaires pour :
 - Le verre 1519 tonnes soit pour la commune de REILHAC 32,4kg/hab/an - 4^e rang sur les 25 communes de la CABA
 - Les journaux, magazines 348 tonnes soit 16,2 kg/hab/an - 5^e rang sur 23 communes (car Aurillac et Arpajon-sur-Cère sont en collecte à porte à porte).
 - Les emballages 246 tonnes soit 8,2kg/hab/an - 5^e rang sur 23 communes.

Soit un total de 2113 tonnes.

- Dans les 2 déchetteries communautaires 14190 tonnes de déchets sont apportées.

Les ordures ménagères sont chargées et transportées au centre de stockage des déchets non dangereux de Montech dans le Tarn et Garonne.

Les emballages, journaux et magazines, ainsi que les cartons des entreprises sont, après un pré-tri, envoyés vers le centre de tri de Saint Jean Lagineste dans le Lot.

Le verre est transporté par les agents de la CABA à la verrerie ouvrière d'Albi.

L'objectif déclaré est de réduire les déchets à la source.

- Le compostage est une façon pour y parvenir. Sur notre commune, 55 foyers étaient inscrits dans cette démarche en 2019. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des services de la CABA. Un composteur vous sera fourni.

Il est important de trier et de réduire ses déchets ménagers afin de diminuer les tonnages et ainsi réduire le CO₂ rejeté par les nombreux camions durant la collecte et le transport vers les différents centres de traitement.

Agissons tous ensemble. Protégeons notre planète.

Pour plus de détails vous pouvez consulter le site internet de la CABA.

RESERVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le règlement de l'utilisation de la Salle Polyvalente est à consulter en Mairie.

Une caution de 200.00 €uros est demandée pour toute location de la salle.

Une attestation d'assurance couvrant les dommages matériels résultant d'incendie, d'explosion, du fait de l'eau ou couvrant les dégradations subies par les biens meubles ou immeubles est également obligatoire. Celle-ci devra être fournie à chaque location par un particulier, et en début d'année pour les associations.

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Grande salle	GRATUIT
Petite salle	GRATUIT
Grande salle + cuisine	GRATUIT
Petite salle +cuisine	GRATUIT
Grande salle + Petite salle + cuisine	GRATUIT
Arbre de Noël	GRATUIT
Exposition Vente	

ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES ET PARTICULIERS DE LA COMMUNE

Grande salle	80 €
Petite salle	60 €
Grande salle + cuisine	120 €
Petite salle +cuisine	80 €
Grande salle + Petite salle + cuisine	180 €
Arbre de Noël	200 €
Exposition Vente	230 €

Activité Municipale



Mars 2020

Depuis l'arrêté ministériel du 9 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19, plusieurs dispositions se sont succédées quant à la protection des personnes face à l'évolution cette pandémie.



Le premier tour des élections municipales a été maintenu et s'est déroulé dans le respect des gestions barrières en vigueur le 15 mars 2020.

En raison du confinement, la mise en place du conseil municipal prévu le 22 Mars 2020 a été reportée au 24 mai 2020.

Le 17 mars 2020 : confinement de la population et mise en place dans les communes d'un **Plan de Continuité des Activités afin d'assurer les services publics essentiels :**



- au groupe scolaire : un service d'accueil à l'école pour les enfants dont les parents travaillent dans le milieu médical et aide à la personne – Mise en place des cours en distanciel par les enseignants.
- au service technique : entretien des Points d'Apports Volontaires, surveillance des bâtiments communaux, voirie...
- au secrétariat de mairie : service de l'Etat civil et gestion de la crise sanitaire.



- Le CCAS a contacté les personnes âgées les plus vulnérables afin de leur proposer une aide pour faire les courses et leur assurer le soutien de la commune en

cas de besoin. Merci aux personnes qui se sont portées volontaires pour assurer cette mission.

La commune a mis à disposition de la résidence « les prés verts » le matériel de restauration pour permettre la distribution des repas aux résidents dans leurs chambres. La mise en place de chapiteaux a été faite par les services techniques à l'extérieur de la résidence pour les visites des familles.

Mai 2020

- En raison du confinement, la distribution de la rose pour la fête des mères n'a pas pu avoir lieu.
- Le dépôt de gerbe au monument aux morts pour la commémoration du 8 mai 1945 s'est déroulé sans public en présence d'élus seulement.



- Distribution par le conseil municipal de masques lavables et réutilisables offerts par la Région, le Département et la Commune. Les masques offerts par la commune ont été confectionnés par une entreprise locale (ETS ABEIL).
- Masques confectionnés à l'initiative du Centre Social et mis à disposition de la population.

Le 12 mai 2020 : déconfinement progressif pour tous les services publics dans le respect des gestes barrières avec pour l'école l'accueil des élèves « volontaires » et dédoublement des classes et garderie assurée par la commune pendant le temps scolaire - continuation des cours en distanciel pour les autres élèves.

Activité Municipale

Septembre 2020

FESTIVITES ANNULEES :

Face à l'interdiction d'organiser des rassemblements et au risque sanitaire, les associations communales ont dû se résoudre à annuler les manifestations prévues. Seule la fête du pain organisée par le Comité des Fêtes a pu avoir lieu les 5 et 6 Septembre.



En septembre 2020, les cours ont repris dans le respect des gestes barrières et de distanciation.

Pour la cantine, mise en place de deux services pour éviter le brassage des élèves entre classe.

Malgré le strict respect du protocole sanitaire appliqué par l'équipe enseignante et le personnel communal, le 7 octobre, l'école de REILHAC devait fermer ses portes en application d'un arrêté préfectoral et ce pour une durée de 7 jours, conformément aux dispositions mises en place en cas de cluster familial.

Octobre 2020

Le 29 octobre 2020 : reconfinement « allégé » avec instauration du couvre-feu et port du masque obligatoire à proximité des écoles et commerces. **Port du masque obligatoire à l'école à partir de 6 ans.**



La commune s'est associée à l'Association des Parents d'Elèves pour la prise en charge des masques pour les élèves de l'école à partir de 6 ans. Ces masques ont été confectionnés par l'association ACART d'AURILLAC. Deux masques ont été remis à la directrice de l'école pour distribution aux enfants concernés.



Novembre 2020

La cérémonie commémorative du 11 novembre 1918 s'est déroulée dans le respect des gestes barrière et sans public.

Décembre 2020

La distribution des colis de Noël par les nouveaux membres du CCAS s'est faite dans le respect des gestes barrières (port du masque et distanciation physique).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

COVID-19

Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)

Santé publique France

Ecole Auguste Bancharel



Horaires :

Matin : 8 h 30 / 11 h 30

Après-midi : 13 h 15 / 15 h 30

L'école fonctionne sur quatre jours et demi : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Personnel enseignant :

Christelle SOULIE - classe de PS/MS : 18 élèves

Carine GOMEZ / Thibaut ALRIVIE classe GS/CP : 16 élèves

Fabienne TEIL / remplacée par Florian ROUQUETTE
classe CE : 18 élèves

Marianne REALLON classe CM : 17 élèves

Personnel communal :

Marie ROQUIER, Laetitia MALLET et Claudine ROBERT : ATSEM et TAP

Cathy SERIEYS et Camille LERON assurent la cantine
Jeanine AMBERT assure la garderie et le service cantine

Malgré une année 2019/2020 perturbée du fait du contexte COVID, la communauté éducative dans son ensemble peut être fière de la gestion de la crise.

Les projets scolaires ont donc dû être réadaptés à la situation sanitaire, en privilégiant le « sur place » ou le « local » et le non brassage des groupes.

Ainsi Mme Larraillet (conteuse) est venue à l'école le 18 décembre, et elle a pu conter dans chaque classe



Ecole Auguste Bancharel

des histoires mêlant le thème de Noël et le patrimoine Cantalien.

Les enfants ont beaucoup apprécié. Cette activité a été financée par L'APE. Un grand merci à la mairie et à l'APE, pour l'organisation et le financement des repas de Noël et goûter, ainsi que le passage du Père Noël avec ses cadeaux collectifs et individuels, dans le strict respect du protocole. L'APE a financé de plus l'achat de matériel de sport pour l'école entière.

Depuis la rentrée 2020 nous avons un partenariat avec le club de ping-pong de Naucelles qui permet aux enfants de l'école, de bénéficier d'une initiation au tennis de table une fois par semaine au foyer de Reilhac. Là encore cette activité connaît un franc succès.

D'autres projets devraient voir le jour au cours de l'année scolaire : animations sur l'environnement avec le

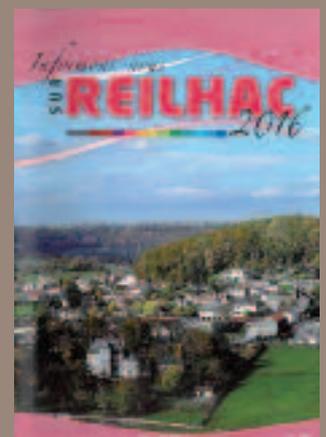
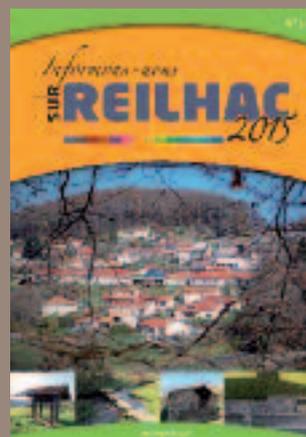
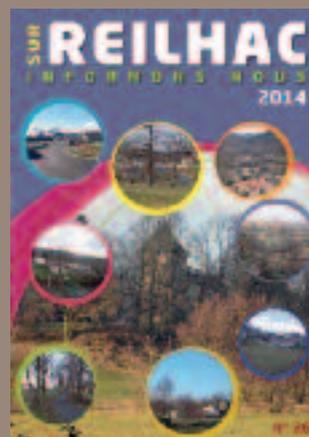
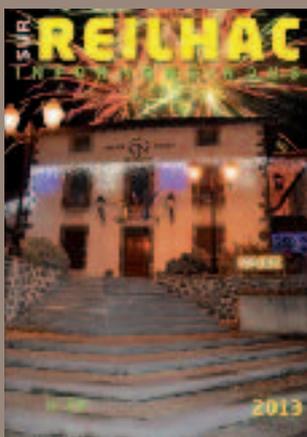
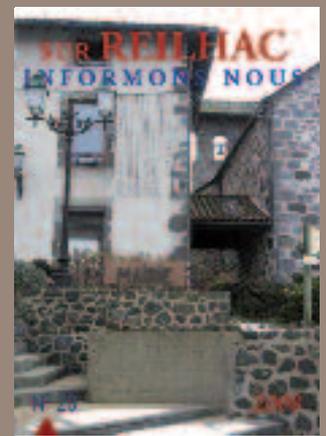
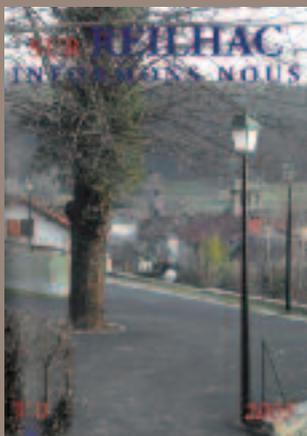
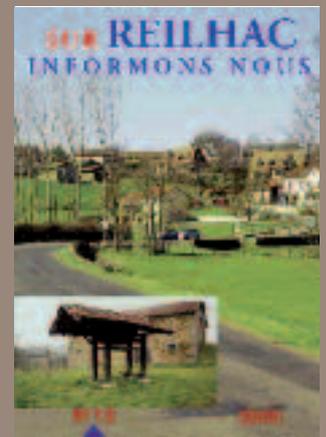
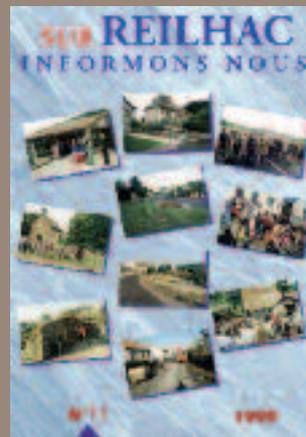
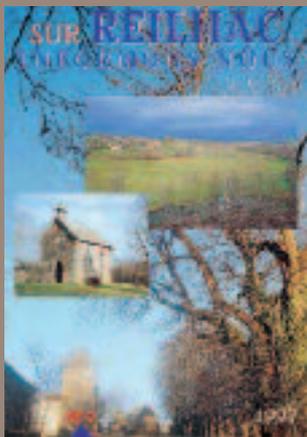
CPIE, sensibilisation aux alertes et gestes de premiers secours avec les Pompiers, cycle occitan...

Après consultation des parents et vote en conseil d'école, nous allons changer de rythme scolaire à partir de la rentrée de septembre 2021. Ces nouveaux horaires (8h30-11H30 et 13h30 -16H30, 4 jours par semaine) vont offrir de nouvelles possibilités aux enfants.

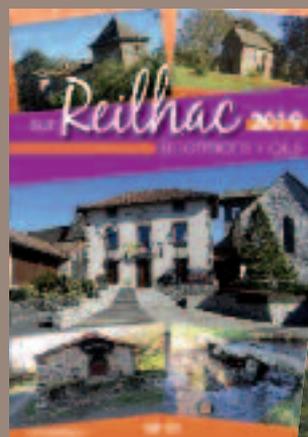
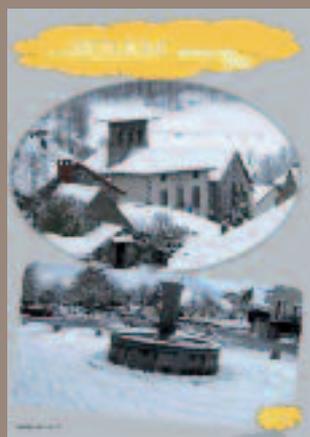
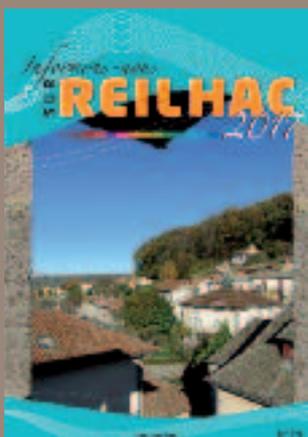
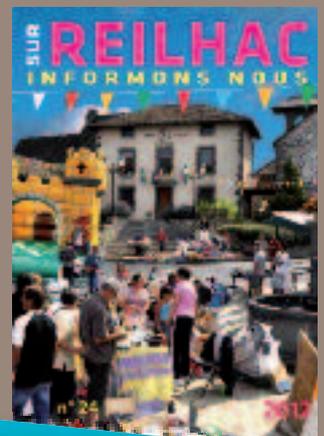
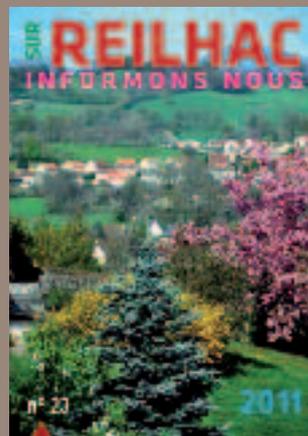
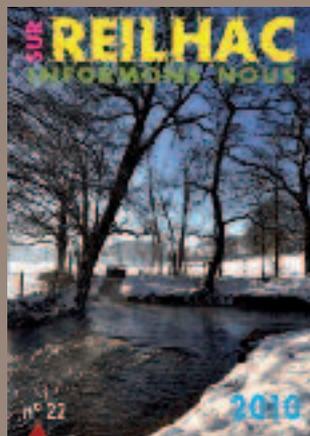
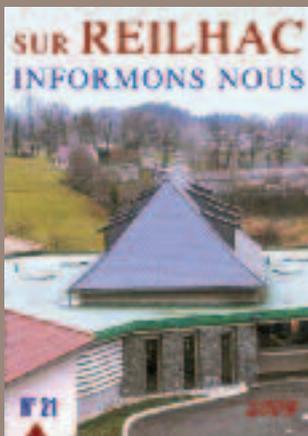
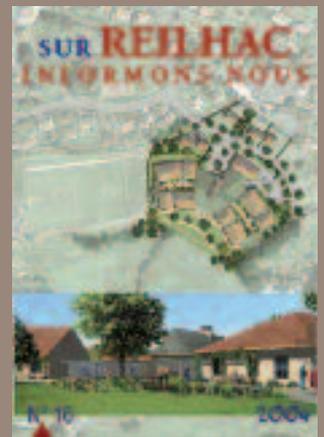
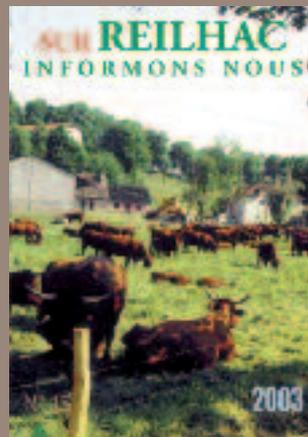
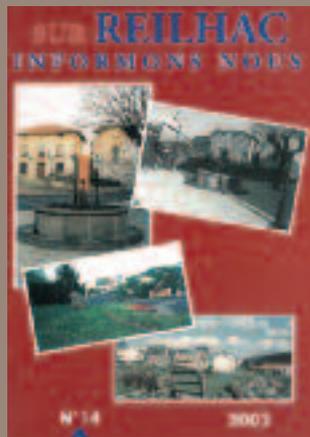
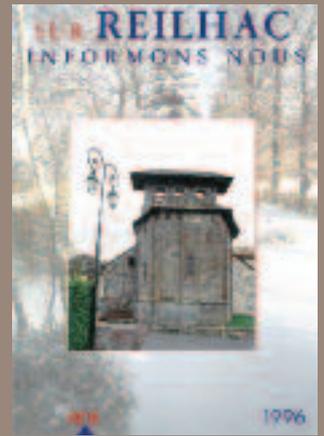
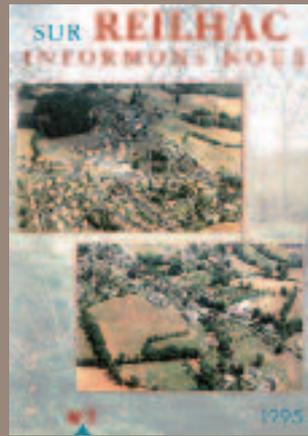
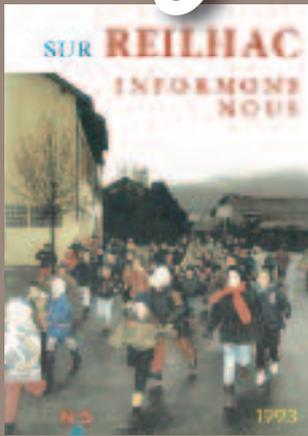
Avec plus de temps les après-midis, les ateliers en coopération, de recherches et de travaux sur le numérique seront plus facilement gérables, et ce à tous les niveaux. Le mercredi matin, la commune envisage de mettre en place un accueil en partenariat avec le centre social qui établira un programme d'activités variées. Enfin, les plus petits ou certains enfants plus « fatigables » auront un temps de repos appréciable pour couper la semaine.



32 ans



d'infos



Les TAP à Reilhac



Les Temps d'Activités Périscolaires sont gratuits et non obligatoires.

Par délégation des conseils municipaux, ils sont organisés par le centre social dans les communes de la vallée de l'Authre, afin de mutualiser les moyens.

Ils s'adressent aux enfants dès leur scolarisation jusqu'à leur sortie en primaire.

Ils ont pour but d'amener les enfants à découvrir des activités variées autour du "Mieux vivre ensemble" et de "l'accès à la culture". Les activités changent à chaque période de vacances et sont orientées autour de thèmes : les couleurs, le sport...

Les actualités pour l'année 2020/2021 :

Les TAP se déroulent les lundis et mardis de 15h30 à 17h.

Ils ont débuté la semaine du 14 septembre 2020.

Ils sont encadrés par une équipe qualifiée :

- Coordinatrice des TAP : Marion ROQUES
- Référent des TAP à l'école : Yohann ALRIVIE
- Personnel communal : Laetitia MALLET, Claudine ROBERT, Marie ROQUIER, Camille LERON

- Animateurs du centre social : Yohann ALRIVIE, Jeanine AMBERT
- Des bénévoles en binômes avec les animateurs : Daniel BLANDIN et Simone LEYBROS



L'administratif

Afin que votre enfant puisse bénéficier des TAP, une inscription est nécessaire. Les bulletins d'inscriptions sont distribués à retourner remplis.

CONTACT : Marion ROQUES
coordinationtap.csiva@orange.fr 04.71.47.24.10

COMMUNICATION

Dans un souci, d'informer et de rester en lien avec ses habitants, la mairie de Reilhac en plus de son bulletin municipal utilise d'autres outils de communication : une page Facebook Mairie Reilhac et un site internet.

La mairie de Reilhac a mis en ligne son nouveau site internet en décembre 2020 Bienvenue sur la Commune de Reilhac - Accueil <https://www.reilhac.fr> et nous vous invitons à le consulter.

Afin de le faire vivre, le centre social, les communes alentours, l'école et toutes les associations de la commune pourront nous communiquer par mail les informations qu'ils souhaitent partager avec les habitants, les familles : photos, récits, manifestations à venir...

Après validation par la commission communication, les informations seront diffusées et accessibles.

Marie-Hélène SERONIE, déléguée à la communication a réalisé le nouveau site, en lien avec la CABA et le



soutien de Gérard COMBELLES, conseiller municipal. Prochainement, vous aurez accès au récit d'un ancien adjoint aux finances et à la communication, Monsieur André FREYSSINIER, qui retrace 25 ans de mandat de 1989 à 2014, anecdotes, photos... je vous invite à vous replonger dans quelques souvenirs.

La CABA au service des habitants de Reilhac

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac gère des dossiers structurants et des grands services publics du quotidien. Voici un panorama des principales actions réalisées sur votre commune en 2020.*

Eau

- 512 abonnés (à octobre 2020)
- 15 interventions chez les particuliers (réparations avant compteur, renouvellements de compteurs équipés d'un module radio pour la relève à distance)

Assainissement

- 383 abonnés au réseau collectif (à octobre 2020)
- 95 foyers équipés d'un système d'assainissement non collectif (ANC) (à octobre 2020)
- 1 dossier instruit pour des systèmes d'ANC (1 réhabilitation, 1 contrôle dans le cadre d'une vente)

Etudes / Travaux d'eau et d'assainissement

- Lasplagne : reprise de 2 branchements d'eau potable (19 000 € HT)

Chaque abonné est responsable de son compteur d'eau, de son réseau privé et du contrôle de sa consommation. Infos, conseils : régie de l'eau, 04 71 46 86 38 / SPANC, 04 71 46 87 38 / urgence : 04 71 46 48 60.

Environnement

- 5 Points d'Apport Volontaire (emballages, journaux/magazines, verre) à la salle polyvalente, au pont de Récoulet, à l'abris-bus de Lasplagne, au pont de Brousse, à Lagarde
- 2 colonnes pour la collecte des textiles à la salle polyvalente et à Brousse
- 6 nouveaux participants, à octobre 2020, à l'opération « compostage individuel » (mise à disposition de composteurs en bois, accompagnement dans la démarche)
- accès aux déchetteries de l'Yser (Aurillac) et des Quatre-Chemins (Naucelles) gratuit pour les particuliers

Une question sur le tri ? Consultez le site www.caba.fr ou la réglette du tri réalisée par la CABA. Service Environnement : 04 71 46 86 30.

Transports

- Liaisons Teissières-de-Cornet > Jussac > Reilhac > Naucelles > Aurillac par la ligne A (régulière ou en Transport A la Demande)
- 23 abonnés annuels au réseau de bus domiciliés sur la commune (à octobre 2020)

Stabus, 3 av. Gambetta à Aurillac, 04 71 48 53 00, www.stabus.fr.

Suivez votre bus en temps réel et achetez votre titre de transport (hors gamme solidaire) sur l'application MyBus.

Urbanisme & Habitat

- 39 autorisations d'urbanisme instruites par le service ADS (14 déclarations préalables (piscine, abris de jardin et travaux de rénovations énergétiques), 4 permis de construire (maison d'habitation et 3 garages), 4 certificats d'urbanisme opérationnels (en vue de savoir si le terrain est constructible) et 17 certificats d'urbanisme informatifs (vente))
- 3 dossiers financés (4 020 €) dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH – rens. SOLIHA Cantal, 04 71 48 32 00) (entre le 1er janvier et le 1er novembre 2020)

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) et le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) sont consultables en ligne sur caba.fr

Service Urbanisme : 17 place de la Paix, 15000 Aurillac - 04 71 45 60 14 - plui@caba.fr - permanences mardi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, jeudi de 8h30 à 12 h, sur rdv les autres jours. Documents d'urbanisme consultables sur www.caba.fr.

Grands équipements

Médiathèque (gratuit pour les habitants de la CABA), Centre Aquatique, Stade Jean-Alric et stade d'athlétisme Marie-José Pérec, Prisme, Aéroport, Epicentre, Plantelière, Boulodrome, Chaudron, Parapluie, Rocher de Carlat, Puech des Ouilhes, Gorges de la Jordanne, Plantelière, Station de pleine nature... : retrouvez toute l'actu des grands équipements de la CABA sur le site www.caba.fr.

**entre le 1er novembre 2019 et le 31 octobre 2020*

Contact CABA

Accueil : 3 place des Carmes, 04 71 46 86 30

Urgence Eau/Assainissement (hors heures de bureau) : 04 71 46 48 60

Site web : www.caba.fr

Page facebook : www.facebook.com/caba.official

Assainissement : tous acteurs !



Les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Souleyrie débutent. Ce chantier d'envergure porté par la CABA doit permettre la modernisation des ouvrages, l'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées et la production de biométhane qui alimentera le réseau GRDF.

Le coût de l'opération est estimé à 40 M€ (y compris le chantier de l'ovoïde Pupilles/Volontaires réalisé en 2017 et 2018), financés avec les soutiens de l'agence de l'eau Adour Garonne et du Département. Des aides ont aussi été sollicitées auprès de l'ADEME et de la Région.

Cette opération est la plus conséquente, financièrement, que l'Intercommunalité ait portée depuis sa création. La

station d'épuration de Souleyrie, la plus importante du département, traite les eaux usées des habitants d'Aurillac, Arpajon-sur-Cère, Giou-de-Mamou et, en partie, de Vézac. La continuité du traitement des eaux sera assurée durant toute la durée du chantier, jusqu'en 2023.

RAPPEL DES BONS GESTES À ADOPTER

Quel que soit le dispositif d'assainissement (collectif ou individuel) auquel votre habitation est raccordée, vous êtes acteur de son bon fonctionnement. Ainsi, il est interdit de déverser dans les réseaux :

- les lingettes et serviettes hygiéniques ;
- les huiles (usagées ou non) et les graisses ;
- les produits chimiques ou pétroliers (essences, white spirit, produits phytosanitaires, peinture, vernis...) ;
- l'effluent des fosses septiques ;
- la laitance de béton, mortiers, sables, terre ;
- les eaux de vidange des piscines dans un réseau séparatif d'eaux usées ;
- les ordures ménagères brutes ou broyées ;
- le sang et les déchets d'origine animale.

Plus d'infos : caba.fr

Des aides pour l'amélioration de l'Habitat

Propriétaires, profitez d'aides financières pour conduire des travaux dans votre logement ! La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) a mis en œuvre pour la période 2017-2021 une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour aider les propriétaires qui font réaliser des travaux d'amélioration de leur résidence principale ou de leur logement locatif. Des subventions sont accordées, sous conditions, par l'ANAH et la Communauté d'agglomération. Depuis 2017, 600 logements ont bénéficié de ces aides à l'amélioration de l'habitat.

Les travaux doivent être réalisés par des entreprises du Bâtiment. Les améliorations aidées concernent en priorité les travaux d'isolation/chauffage, adaptation du logement au handicap ou au vieillissement (douche italienne, monte-escalier, plan incliné...), des travaux de sécurité salubrité ou de remise en état d'un logement dégradé.

Afin de conseiller et d'accompagner les propriétaires dans leurs projets et leurs démarches, la CABA a confié l'animation et le suivi de cette action à SOLiHA Cantal. N'hésitez pas à les consulter : c'est gratuit !

Renseignements SOLiHA Cantal :

- 9 avenue Aristide Briand à AURILLAC : du mardi au vendredi, 9 h-12 h, 14 h-17 h (16 h le vendredi) – sur rendez-vous pendant la crise sanitaire ;
- par téléphone au 04 71 48 32 00 (jusqu'à 16 h 30, 16 h le vendredi)
- par mail : cantal@solihha.fr.



Environnement : modernisation du site de l'Yser !

La CABA a lancé mi-2019 la restructuration du site de l'Yser, notamment de sa déchetterie qui enregistre plus de 7 000 passages par mois et quelque 8 500 tonnes de déchets collectés par an. Cette opération s'inscrit dans les objectifs de réduction des déchets et d'optimisation des collectes en favorisant le tri, le réemploi et la valorisation ; mais également dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique signé par les intercommunalités du Territoire (Bassin d'Aurillac, Châtaigneraie et Cère et Goul) avec l'État et des acteurs publics et privés.

Accueil de nouveaux matériaux

L'Yser accueillera désormais les déchets diffus spécifiques (issus de l'entretien, du bricolage, du jardinage) mais aussi les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E). Dans les mois à venir s'ajoutera aussi une filière "mobilier" ! Les anciens meubles, les matelas,... pourront ainsi être déposés dans une benne spécifique et non plus avec les encombrants. De nouveaux quais ont été aménagés pour leur dépôt en 2021. En outre, sur aiguillage du gardien, un espace de stockage et de réemploi sera alloué pour accueillir les objets qui pourront être remis en état et réemployés par les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui auront conventionné avec la CABA.

Grâce à un sens de circulation entièrement revu, tous les usagers de la déchetterie vont être orientés par le gardien dès l'entrée sur le site. L'accès se fera en sens unique via une entrée et une sortie distinctes, ce qui facilitera la circulation autour des quais de déchargement. En plus de l'agrandissement de la déchetterie, le projet prévoit la modernisation d'une partie du centre de pré-tri et la création d'un garage pour les 8 polybennes.

Un chantier d'une année !

Débutés en septembre 2019, les travaux ont tout d'abord été consacrés à la création des deux bassins de rétention d'eaux de ruissellements situés à chaque extrémité du bâtiment avant de laisser place à l'extension du Centre de pré-tri. En début d'année 2020, ce sont les fondations et la réalisation de mur de soutènement des deux nouveaux quais qui ont débuté, et une rampe d'accès du bas de la déchetterie vers la partie haute des quais a été créée. Le printemps a permis l'installation du local d'accueil mais également la reprise des locaux existants, la pose des systèmes de protection et de sécurisation des quais. A la rentrée ce sont les enrobés qui ont été réalisés ainsi que l'aménagement des nouveaux espaces (locaux du personnel, zone d'accueil des nouveaux déchets).

Le nouveau pont bascule a, lui, été installé en novembre. La fin du chantier est prévu courant janvier.

Le projet d'un coût estimé à 2,3 M€ reçoit le soutien de l'Etat à hauteur de 1,5 M€, ainsi que du Département à hauteur de 340 000 €.

Rappel des déchets à apporter en déchetterie

- Les papiers (propre)
- Les cartons (propre et vide)
- Les emballages ménagers (plastique, acier/aluminium, cartonnée)
- Le verre (sans bouchon ni couvercle)
- Les cartouches d'encre
- L'huile de friture
- L'huile de vidange
- Les gravats
- La ferraille
- Les encombrants
- Les déchets verts (tonte, branches...)
- Le bois (palette,...)

- les déchets issus de l'entretien, du bricolage, du jardinage
- Le gros électroménager froid et hors froid
- Les écrans et périphériques d'ordinateurs
- Les petits appareils électroniques (petit électroménager, audio/vidéo, outillage, jouets/loisirs)
- Les piles (peuvent aussi être déposées dans les bornes spécifiques disposées dans les mairies, lieux publics, grandes surfaces)



Textiles : je dépose vêtements, chaussures, linge de maison, maroquinerie, jouets en tissu, peluches... dans les colonnes du Relais 48, disposées dans les déchetteries et sur l'ensemble du territoire de la CABA.

Les textiles en bon état peuvent aussi être apportés directement aux associations humanitaires (Emmaüs, Secours Populaire, Fring'aide...).

Médicaments : je les rapporte dans ma pharmacie. Pour rappel, l'accès aux déchetteries de l'Yser et des Quatre-Chemins est gratuit pour les habitants de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

RÉDUIRE SES DÉCHETS... DIRECTEMENT À LA SOURCE !

30% des déchets de la maison et du jardin sont compostables, ce qui permet de recycler et de réduire d'autant les déchets collectés et traités. De plus, le compostage permet de réaliser soi-même un amendement de qualité pour vos plantations.

Pour participer à l'opération Compostage de la CABA, il vous suffit de prendre contact avec le service Environnement ou vous pré-inscrire via notre formulaire en ligne le site internet : www.caba.fr. Après avoir signé la charte du compostage, un « bio-seau » (seau réservé aux déchets à composter) et un « Guide du compostage » vous sont remis à votre inscription. Si vous le souhaitez, la CABA met à votre disposition deux types de composteurs.

EHPAD les Prés Verts

L'EHPAD les Prés Verts, l'un des douze établissements gérés par l'Association les Cités Cantaliennes de l'Automne, accueille 68 résidents. Situé au cœur du village de Reilhac, l'établissement offre un cadre de vie agréable et sécurisé aux résidents.

LES ANIMATIONS

Cette année 2020, marquée par la crise sanitaire a chamboulé le quotidien des résidents. Malgré cela, ils ont pu profiter de diverses animations en appliquant les gestes barrière.

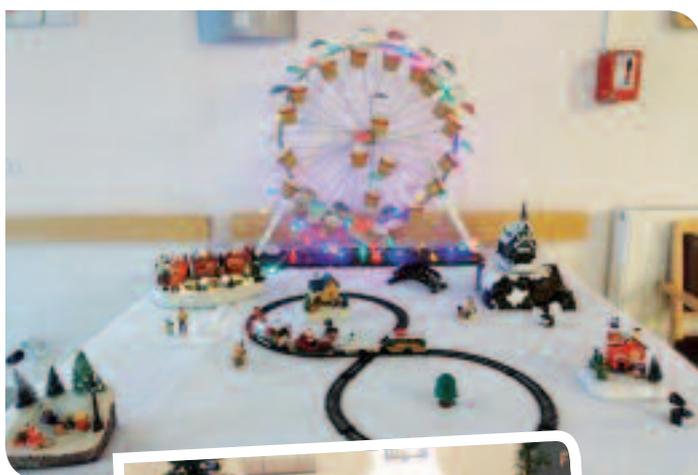
Plusieurs intervenants ont donné un peu plus de gaieté à leur journée, comme le groupe Amis'trad qui est venu animer un après-midi. Les résidents ont pu fredonner des chansons connues

Plusieurs animations autour de la cuisine ont été réalisées :

- Repas à thème Pays Basque
- Atelier Crêpes et gaufres



Malgré la crise sanitaire, Nathalie, professeur de gym a pu continuer ses interventions tous les jeudis matin. Les résidents ont travaillé la marche et l'équilibre.



Pour clôturer cette année particulière l'EHPAD et l'unité protégée ont revêtu les couleurs de Noël.

Le 17 décembre, lors d'un repas amélioré, le Père Noël a distribué les cadeaux aux résidents. Cela a été l'occasion de faire un après-midi photo. Chaque résident a pu offrir une photo de lui avec le père Noël à sa famille.



NOUVEAU MATÉRIEL

Tables ergonomiques

La résidence a investi dans du mobilier adapté, très coloré et aux formes variées dans la salle à manger. Cette mise en place de tables ergonomiques permet un accompagnement plus adapté et un meilleur confort des résidents lors des repas (aide à l'installation, aide au repas).



Boucles à induction magnétique

La région Auvergne Rhône Alpes a financé des casques audios qui amplifient le son permettant aux résidents de mieux entendre lors des animations ou des réunions afin d'apprécier pleinement ces moments.

Borne musicale

Avec un choix très large de chansons, et une utilisation simple et adaptée, les résidents peuvent écouter de la musique selon leurs envies.

Tablettes numériques

Le confinement a été l'occasion de mettre en place de nouveaux moyens de communication comme Skype. Le Conseil départemental, qui a offert des tablettes numériques, a permis aux résidents de maintenir un lien avec leur famille malgré la distance.



Arrivée d'Odile, psychomotricienne

Odile intervient auprès des résidents confrontés à des difficultés psychologiques vécues et exprimées de façon corporelle. Elle travaille sur le mouvement, l'action, la communication verbale et non verbale et les émotions en utilisant la salle Snoezelen.

La directrice et l'ensemble du personnel remercient les familles pour leur encouragement et soutien pendant cette période difficile.

Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS est présidé par le Maire, Jean-Pierre PICARD. Le bureau est composé de 4 membres élus au sein du Conseil Municipal et de 4 membres nommés par arrêté municipal.

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, de nouveaux membres ont été nommés à la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale.

Membres élus : Ginette APCHIN - Christiane SOUBRIER - Simon BOULDOYRÉ - Jean-Claude LACOSTE ;

Membres nommés : Michèle LAVEISSIERE - Simone LEYBROS Simone - Sylvie VERNET- Catherine ZANCHI.

Son rôle est :

- D'apporter son soutien aux personnes pouvant vivre un moment difficile
- De participer à des aides ponctuelles aux enfants dans leur scolarité, dans les voyages scolaires pour aider des familles disposant d'un faible quotient familial.
- De créer un lien avec les personnes âgées de la commune pour rompre un peu leur solitude en leur apportant à certains moments de l'année un peu de convivialité.

Le budget du CCAS est un budget annexe qui a pour principale recette, le versement d'une subvention du budget communal. Il intervient au niveau des aides financières après instruction des dossiers par l'assistante sociale : Madame FILQUIER Isabelle. 04 71 46 99 63.



Marie-Jo LABERTRANDIE a souhaité cesser ses fonctions qu'elle occupait depuis 2001 en tant que membre actif au CCAS et depuis bien plus longtemps en tant que bénévole. MERCI pour son savoir-faire, sa disponibilité et son implication au sein de la commune et du milieu associatif. Yvette BERGERON et Sylvie DEGOUL ont également souhaité arrêter et nous les remercions pour leur dévouement.

Les moments forts de l'année :

Repas des Aînés

Comme à l'accoutumé, le repas organisé chaque 1^{er} dimanche de mars s'est déroulé le 1^{er} mars 2020. Cette journée conviviale réunit chaque année les personnes âgées de plus de 65 ans et inscrites sur la liste électorale de la commune.

Cette journée organisée à l'initiative du CCAS, sous l'égide de Monsieur le Maire permet à nos séniors de

se retrouver pour passer un bon moment, après un repas confectionné par l'équipe du CCAS et un pas de danse orchestré par nos musiciens reilhacois. Merci à eux, à toute l'équipe du CCAS et à Monsieur le Maire.

En raison du confinement, la distribution de la rose à l'occasion de la fête des mères n'a pas pu avoir lieu et la distribution des colis en fin d'année a été faite dans le respect des gestes barrières le 19 décembre 2020.



Centre Communal d'Action Sociale



Nouveaux membres nommés.

Les colis de Noël

Ce colis est distribué aux personnes de plus de 70 ans, inscrites sur la liste électorale de la commune et résidant sur la commune.



Adhésion de la commune :

A l'Épicerie Sociale (A.B.C) :

La commune adhère à l'ÉPICERIE SOCIALE qui est une association loi 1901 créée en 1999 par le CCAS d'Aurillac, la Banque Alimentaire, le Secours Catholique, le Secours Populaire et la Société Saint-Vincent de Paul.

ÉPICERIE SOCIALE

ABC (Accueil Boutique Conseil)

14, rue Méallet de Cours - Aurillac – Tél. 04 71 63 68 96

Au Secours Populaire :

La commune adhère également à l'association SECOURS POPULAIRE.

En France, le Secours populaire français intervient dans les domaines de l'aide alimentaire, vestimentaire, de l'accès et du maintien dans le logement, de l'accès aux soins, de l'insertion socioprofessionnelle, de l'accès à la culture et plus généralement de l'accès aux droits pour tous.

SECOURS POPULAIRE :

14, rue Meallet de Cours
Aurillac

Tél. 04 71 43 67 63



Aux Restos du Cœur :

DISTRIBUTION ALIMENTAIRE, AIDE A LA PERSONNE
ACCES A LA JUSTICE, DEPARTS EN VACANCES, MICRO-CREDIT...

RESTOS DU CŒUR D'AURILLAC (du Lundi au Vendredi de 9h à 11h)
RESTOS DU CŒUR DE CANTAL (Mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h)

Les Mardis, tous les 15 jours,
à **JUSSAC** de 14 h à 15 h
Salle des Activités, Allée des Pavillons

N° Appel d'Urgence : 07 67 50 68 14
les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 8h30 à 11h30

Au CLIC :

(Centre Local d'Information et de Coordination).

Les objectifs : améliorer l'information pour les personnes âgées, les retraités et leur entourage concernant le maintien à domicile, de promouvoir et de coordonner les aides et services qui peuvent contribuer à améliorer leurs conditions de vie.

Le CLIC met en relation l'ensemble des intervenants pour le maintien à domicile. Cette coordination permet de faciliter la résolution des situations complexes et/ou urgentes grâce à des interventions de proximité.

Pour tout renseignement : S'adresser au :

CCAS d'Aurillac

5, rue Eloy Chapsal - 04 71 62 88 95

ou par mail ccas-clic@mairie-aurillac.fr

Centre social Vallée de l'Authre

2020

En 2020 l'activité du centre social s'est maintenue malgré la COVID. Les partenariats déjà très développés entre les acteurs du territoire (communes/associations...) ont été renforcés grâce à la mobilisation de chacun.

Le bénévolat a été au cœur de notre action : au mois de Mars des petites mains ont fabriqué des masques qui ont été redistribués par le biais des communes, l'accueil en ALSH a été maintenu pour les soignants et de la veille téléphonique a été réalisée par chacun des animateurs de la structure.

Nos projets concernant le développement durable ont permis de développer ou de maintenir de nombreuses actions sur les communes :

- le collectif circuit court à Crandelles
- des projets autour de la nature et de l'environnement sur l'ALSH,
- un jardin derrière le centre social avec un coin permaculture en partenariat avec la mairie, les employés communaux et les enfants qui ont largement contribué à le faire vivre (n'hésitez pas à nous faire partager vos connaissances sur le jardin : les enfants tout comme les adultes ont envie d'apprendre les bons gestes). Vous allez également nous voir avec le vélo électrique orange de la CABA, n'hésitez pas à nous arrêter pour papoter.

Notre action sur l'inter-génération et les seniors a également connu un développement important grâce aux actions communes avec le CLIC et l'ARSEPT et le développement de nouveaux ateliers comme l'atelier informatique porté par des bénévoles.

Nous avons également développé notre communication sur les réseaux sociaux (facebook -instagram) et rajeuni notre site internet.

En fin d'année : Noël nous a permis de rendre visite aux enfants des 7 communes avec les lutins, la fée des glaces et la

mascotte Sophie, de lancer notre jeu de la hotte et aussi de relayer une action solidaire.



2021

Pour 2021 nos projets vont se poursuivre avec l'écriture du projet social. Ce projet réalisé avec les différents acteurs (habitants, bénévoles, administrateurs, salariés, partenaires) et soutenu auprès de la CAF , nous permet de réfléchir au sens de notre action et de définir les priorités pour une période pluri annuelle.

De nouvelles actions naîtront de ce projet : autour de la lutte contre l'exclusion, du lien social, la cohésion Intercommunale.

Pour 2021 : les bénévoles et les salariés de la structure ont des envies décuplées de rendre service au territoire et de favoriser le bien être et le vivre ensemble sur les 7 communes.

Horaires d'accueil du centre social :

LUNDI de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h à 17 h

MARDI de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h à 17 h

JEUDI de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h à 17 h

VENDREDI de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h à 17 h

centre.social.vallee.authre@wanadoo.fr



Structure multi accueil

La S.M.A. est intercommunale et accueille les enfants de moins de 6 ans .

Bien plus qu'une simple garderie, les besoins individuels de chaque enfant sont pris en compte.

Plusieurs possibilités d'accueil sont proposées selon vos besoins :

- Accueil en journée du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15.

- Accueil régulier ou occasionnel à l'heure les matins du lundi au vendredi de 7h45 à 12h15.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter le 04 71 47 29 80 pour tout renseignement.

A QUI S'ADRESSER ?

A.P.E.

Présidente : Marie-Pierre ROLLAND
Mail : marie-rolland@laposte.net

ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Présidente : Christiane SOUBRIER
Tél. 04.71.47.22.39

UNION SPORTIVE DE LA VALLEE DE L'AUTHRE (USVA)

Co-présidents : Serge LEYBROS, Fred BESSON
et Ludovic CANCHES
Tél. 4.71.47.27.85

COMITE DES FETES

Président : Maurice LABERTRANDIE
Tél. 06.43.26.38.22

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Président : Louis PEYRAT
Tél. 04.71.47.23.41

GROUPEMENT DE LA VALLEE DE L'AUTHRE (jeunes)

Président : GAUTHIER Fabrice
Tél. 06.85.71.85.19

LE TILLEUL REILHACOIS

Co-présidents : Jean-Michel LARION
et Alain LESMARIE
Tél. 04.71.47.26.48

A.C.C.A

Président : Jean-Pierre PICARD
Tél. 04.71.47.21.36

AMICALE DES GUIDONS AURILLACOIS (AMIGAU)

Président : Jean GOUBERT
Tél. 06.78.37.45.61

CLUB CANIN CANTALIEN

Président : M. DANCIE
Tél. 06.79.97.79.68

LES AMIS DE BROUSSETTE

Président : Thierry FONTANILLE
Tél. 04.71.47.21.27

ASSOCIATION DES ANCIENS D'ALGERIE

Président : Roger PEYRAT
Tél. 04.71.46.65.45

ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG

Présidente : Christiane SOUBRIER
Tél. 04.71.47.22.39

AMICALE DES PRES VERTS

Co-présidents : Stéphanie AUTESSERRE
et Michel LACROIX
Tél. 04.71.46.24.40

RETRAITE SPORTIVE DE LA VALLÉE DE L' AUTHRE

Président : Antoine SENAUD
Mail : antoine.senaud @orange.fr

NATATION PASSION

Président : Laurent SCHMUTZ
Tél. 04.71.47.21.43

HBCNRJSC (Hand Ball Club NAUCELLES REILHAC JUSSAC ST-CERNIN)

Présidente : Paméla RAYMOND
Tél. 06.89.99.24.48

ASSOCIATION DES VERGERS DE L'AUTHRE

Président : Michel MIJOULE
Tél. 04.71.46.63.40

CENTRE SOCIAL DE LA VALLEE DE L'AUTHRE

Présidente : Christine MARTIAL
Tél. 04.71.47.24.10

Vie associative

Le mot de l'adjoint à la vie associative

L'année 2020 se termine pour vous tous, Président(e)s, membres du bureau, ou bénévoles de vos associations respectives.

Une année très difficile comme en témoignent vos différents articles.

En effet, depuis le mois de mars et le premier confinement, le monde associatif est à l'arrêt. Et, même si le début du mois de septembre a laissé entrevoir, un instant, une reprise des activités sportives et a permis au comité des fêtes d'organiser ses « festivités du pain » avec une belle réussite, les voyants sont rapidement repassés au rouge pour le plus grand regret de tous.

Les espoirs de voir la nouvelle saison repartir « comme avant » se sont éteints.

Les manifestations sportives de nouveau à l'arrêt, et toutes les animations prévues annulées depuis fin février.

Parmi celles-ci, je citerai le carnaval de l'APE avec les enfants déguisés qui, d'ordinaire, déambulent en musique dans les rues de notre village. La fête de l'école, aboutissement d'une année scolaire, où habituellement les élèves présentent leurs spectacles aux parents, grands-parents et amis dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Les concours de pétanque du vendredi soir, organisés par le tilleul reilhacois, qui animent notre commune durant tout l'été (seules les rencontres de sport adapté ont pu être maintenues le vendredi après-midi).

Et, que dire du premier weekend du mois d'août, où la fête patronale de la Saint Laurent, organisée par le Comité des Fêtes, rassemble habituellement des milliers de personnes sur la place de notre village pour assister aux spectacles, repas, feu d'artifice et qui, cette année, est restée désespérément vide.

Je pourrais en citer d'autres bien sûr, mais, à travers ces exemples, je tenais à mettre en lumière le travail que vous tous, bénévoles, réalisez au sein de vos différentes associations pour animer notre commune et, c'est bien dans ces moments difficiles, avec cette pandémie que nous vivons depuis le début de cette année 2020, que nous nous rendons compte de l'importance du milieu associatif.

Aussi, j'é mets le souhait, qu'en 2021, nous retrouvions une « certaine normalité » et que notre village puisse à nouveau connaître ces moments de rassemblement, de convivialité, de partage durant vos différentes manifestations.

Merci aux membres du comité des fêtes qui, malgré les conditions, ont tenu à réaliser la crèche de Noël. Les enfants de l'école ont participé en coloriant les dessins pour la décoration des sapins apportant ainsi un peu de magie durant cette période festive.

Merci à vous, chers bénévoles, pour votre investissement, sans compter, auprès des jeunes et des moins jeunes et pour votre travail. Bonne année 2021.

Simon BOULDOYRE

Amicale des Prés Verts

Cette année 2020 notre association a été perturbée comme beaucoup par la crise sanitaire. Malheureusement, nous n'avons pu organiser toutes nos manifestations. Malgré tout, l'amicale a pu financer quelques animations pour égayer les journées de nos résidents.

Nous remercions la Mairie pour le maintien de sa subvention.

Retraite Sportive de la Vallée de l'Authre

La Retraite Sportive de la Vallée de l'Authre avait pratiquement repris toutes ses activités hormis le Yoga, tout en respectant les mesures sanitaires qui nous étaient imposées.

Mais malheureusement la COVID est venu mettre un arrêt total à toutes nos activités (rando, danse, marche nordique, aquagym, tir à l'arc, pétanque). Nous avons du tout interrompre fin octobre.

Le nouveau comité directeur élu lors de notre AG du 23 septembre, se tient bien entendu à l'écoute des diverses informations et espère très bientôt pouvoir vous retrouver.

Si vous avez plus de cinquante ans et que vous souhaitez nous rejoindre, vous pouvez prendre contact auprès du secrétariat de la RSVA au n 06 86 83 31 79.



Association pour le don de sang bénévole de la Vallée de l'Authre (Crandelles - Jussac - Laroquevieille - Marmanhac - Naucelles - Reilhac - Teissières de Cornet - Freix-Anglards)



« Restons mobilisés »

En 2020, malgré les contraintes sanitaires et les confinements les collectes de sang ont eu lieu avec des règles sanitaires très strictes.

- Port du masque, lavage des mains avec du gel hydro alcoolique à l'arrivée
 - Distanciation physique pendant le prélèvement et la collation
- Les Bénévoles, par leur présence, ont contribué à l'auto suffisance en produits sanguins. Sans oublier l'éthique du don de sang.

Anonymat, Volontariat, Bénévolat

Le don de sang :

La collecte de sang se déroule en partenariat avec l'EFS (Etablissement Français du Sang)

- L'accueil par les Bénévoles
- L'inscription par la secrétaire de l'EFS
- L'entretien pré-don par les médecins
- Le prélèvement par les infirmiers

Pendant le temps de repos nécessaire après un don, une collation est servie :

- Par les bénévoles à Jussac
- Par l'EFS à Naucelles et à Crandelles

Pour rappel : par an :

- 4 dons pour les femmes
- 6 Dons pour les hommes

La vie associative :

Les dates de collecte sont fixées par l'EFS :

- 4 collectes à Jussac
- 3 collectes à Naucelles
- 1 collecte à Crandelles

Le 31 janvier 2020 a eu lieu l'Assemblée Générale à Naucelles en présence de :

- Albert VINAS, Président de l'UD 15
- Janine NOAILLES, Vice-Présidente de l'UD 15
- Le Docteur Corinne MOMPEYSSIN Médecin Responsable de l'EFS
- Christian POULHES Maire de Naucelles
- Des Représentants des Mairies de Crandelles, Jussac et Reilhac

Bilan moral et financier sont présentés et votés.

Puis prise de parole des intervenants :

- Le Docteur MOMPEYSSIN :

- donne quelques chiffres sur les collectes départementales :
 - . 11107 personnes se sont présentées
 - . 9 942 dons ont été effectués

- souligne que les donneurs du Cantal sont généreux ce qui permet d'aider d'autres régions,
- remercie les donneurs et bénévoles.
- Albert VINAS, met l'accent sur l'action des bénévoles et donne des nouvelles nationales :
 - création d'un Comité des Usagers dans les Hôpitaux,
 - partenariat avec la Fédération de Foot,
 - création, d'une Association des Transfusés afin d'obtenir un retour au don.

- Christian POULHES, relève l'importance de cette réunion riche en propos, remercie les personnes présentes et les invite à partager le verre de l'amitié.

- Des Diplômes ont été remis dont 1 à une femme pour 100 Dons.
- Un cocktail dînatoire a clos la soirée.
- Des cahiers d'écoliers (le don de sang) ont été offerts aux Elèves de CM1 et CM2 à la rentrée de septembre 2020. Merci aux enseignants pour la distribution.

Manifestations annulées :

- La rando prévue à Teissières de Cornet en octobre
- L'Assemblée Générale de l'Union Départementale qui devait avoir lieu à Jussac le 18 octobre a été reportée au 10 octobre 2021.

Un grand merci à tous les Donneurs et Bénévoles et aux Municipalités pour leur soutien.

Même en temps de pandémie : donner votre sang, des Patients ont besoin de vous.

Le bureau :

Présidente : Christiane SOUBRIER
Vices-Présidents : Eliane ROUX, Geneviève CALVET, Christian GASTON
Trésorier : Fabrice KANNENGEISSER
Trésorière Adjointe : Juliette LAPOUBLE
Secrétaire : Ginette APCHIN
Secrétaire Adjointe : Nathalie DAUDE

Calendrier collectes 2021 :

JUSSAC : Salle Polyvalente jeudi 21 janvier - jeudi 1^{er} avril - lundi 19 juillet - mardi 2 novembre

NAUCELLES : Salle Culturelle lundi 10 mai - jeudi 26 août - mardi 28 décembre

CRANDELLES : Centre des Loisirs mardi 1^{er} juin



Vie associative

Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre de Naucelles et Reilhac

L'association est affiliée à l'Union Fédérale des Anciens Combattants ainsi qu'à la Fédération des Combattants et Prisonniers de Guerre, tant sur le plan national que départemental.

Les principales activités de l'association, sont le 8 Mai et le 11 Novembre où nous invitons les autorités des deux communes ainsi que la population et les enfants des écoles à participer à ces célébrations afin de saluer la mémoire de nos soldats et victimes de guerre morts pour la France.

C'est le mardi 7 janvier qu'avait lieu notre assemblée générale, qui comme tous les ans se termine par la galette des Rois, et nous trinquons en formulant des vœux pour la nouvelle année.

Malheureusement l'année n'a pas été ce que nous espérons, car le mois de mars, une épidémie nommée Covid - 19 nous condamne à un confinement de 50 jours donc impossible de célébrer la commémoration du 8 Mai.

Nous pensons pouvoir célébrer le 11 Novembre, mais hélas le relâchement de l'été nous a été fatal puisqu'à la fin octobre nous voilà à nouveau confinés, donc impossible de célébrer cette date, fin de la Première Guerre Mondiale.



Nous tenons à remercier Monsieur le Maire qui, malgré tout, a tenu à mettre les drapeaux et déposé une gerbe au monument aux Morts, le 8 Mai et le 11 Novembre 2020, en présence du nouveau porte drapeau, Pierre VERMENOUE, qui n'est autre que le petit-fils de Pierre CALVET. Ce jeune de 16 ans, est tout heureux de remplacer son grand-père qui, lui-même, n'en est pas peu fier, merci à tous. Le tout a été célébré en petit comité bien sûr, encore merci Monsieur le Maire.

Nous espérons pouvoir reprendre ces activités l'année prochaine pour le bien de tous .

Madame ALRIC est à la Maison de retraite St MARIE à Aurillac nous pensons bien à elle.

Le Président Louis PEYRAT



Amigau

Merci à la municipalité de Reilhac pour le maintien de la subvention qu'elle nous accorde tous les ans.

Avec le confinement imposé ce printemps, notre assemblée générale s'est tenue le 30 août 2020 tout en respectant les gestes barrières dans un garage bien aéré.

10 membres étaient présents, cette fois sans repas bien sûr.

L'année 2020 comptait 11 membres.

Cotisation annuelle demi-tarif soit 10 € pour l'année.

Le bureau reste le même :

- Président : Jean Goubert, Reilhac.
- Secrétaire : J-Jacques Maffre, Aurillac.
- Trésorier : Anthony Chastel, Maurs.
- Administrateur : Daniel Orgue, Arpajon.



En 2020, nos machines sont restées au repos, aucune sortie programmée n'a eu lieu.

Manifestations 2021 : 8 mai et 1^{er} dimanche de juin (si les conditions le permettent).

Contact : Jean GOUBERT : 06 78 37 45 61
cantal.amigau@gmail.com

Le Groupement de la Vallée de l'Authre dans la continuité...



LE GVA RESISTE A UNE ANNEE PERTURBEE

Une année à oublier pour le Groupement Vallée de l'Authre...

La crise sanitaire aura perturbé le bon fonctionnement du club :

- D'une part sur le plan sportif avec l'arrêt des compétitions et des entraînements. Nos jeunes n'ont pu exercer leur passion et lorsqu'ils ont pu le faire ce fût dans des conditions sanitaires strictes et difficiles. Tous nos licenciés ont eu un comportement exemplaire et il n'y a eu aucun problème de santé à déplorer au sein du club.
- D'autre part sur le plan de la convivialité du club. En effet la plupart de nos manifestations ont dû être annulées ou limitées et cela a entraîné une cassure dans la bonne dynamique du club. Seul notre tournoi U13 de Février aura été une réussite puisqu'il eu lieu avant le 1^{er} confinement.

Cette crise a eu des conséquences sportives sociales et économiques pour notre club.

Sur le plan effectif nous sommes repassés sous la barre des 200 licenciés. Cela peut s'expliquer par la fin de cycle de notre équipe féminine. Beaucoup de nos joueuses sont passées en catégorie sénior et l'effectif restant ne permettait pas de constituer une équipe. Il ne faut pas se cacher derrière cela mais la crise et l'incertitude de l'avenir a dû également contribuer à cette baisse de licenciés.

Nous avons cependant le même nombre d'équipes jeunes et l'effectif de nos débutants est en augmentation.

Sur le plan des résultats difficile de faire un bilan tant la saison fût perturbée. A noter le beau parcours de nos U18 qui se sont hissés jusqu'au 3^e tour de la coupe Gambardella tombant contre une belle équipe de Moulins-Yzeure qui joue au plus haut niveau régional.

Notre assemblée générale s'est déroulée cette année à Jussac et a montré la bonne santé financière du club en fin de saison ; cependant la baisse du nombre de licenciés et de notre budget sponsoring nous obligent à redoubler de vigilance actuellement avec des dépenses obligatoires nous obligeant à puiser dans nos réserves récoltées lors de nos manifestations d'avant COVID. Au vu des restrictions sanitaires elle a eu lieu en extérieur avec les dirigeants et éducateurs du club. Cette assemblée fût limitée au strict minimum tant sur le plan effectif que sur le plan de la convivialité.

En espérant que l'année 2021 sera nettement meilleure, l'ensemble des dirigeants et éducateurs du GVA remercient la commune de REILHAC pour la mise à disposition des différentes installations dont nous avons besoin et souhaitent une bonne et heureuse année 2021 à l'ensemble des habitants de la commune.



Vie associative

Tilleul Reilhacois

La saison 2020, l'effectif de notre club était de 158 licenciés qui se décompose ainsi : section pétanque 90 licenciés dont 81 seniors, 2 juniors, 3 cadets, 2 minimes et 2 benjamins. Notre section sport adapté quant à elle se compose de 68 licenciés.

Si la saison 2019 avait été un très bon millésime, par nos titres dont un de champion de France, et de très bon résultats aux divers championnats par équipes et coupes, celle de 2020 ne restera pas dans les annales tout cela à cause de cette pandémie qui maintenant depuis presque une année nous gâche la vie.

Nous n'avons pu organiser qu'une seule manifestation : la traditionnelle galette des rois avec notre section sport adapté et celle de l'école de pétanque. Pour les compétitions, seul le trophée «FAUGERE & DELORT» a pu avoir lieu au boulodrome de tronquiere.

Puis vint le confinement et les mesures sanitaires pour l'organisation des compétitions avec pour conséquences l'annulation de tous nos championnats, de toutes les compétitions par équipes ainsi que tous les différents concours.

La quatorzième édition de notre journée pour les personnes handicapées n'échappera pas à ces mesures.

Espérons que 2021 nous fasse oublier 2020 et que grâce à l'espoir du vaccin tout cela ne devienne qu'un mauvais souvenir.

Nous profitons de cet espace qui nous est attribué pour remercier la municipalité pour son aide matérielle et financière, le

conseil départemental pour ses aides financières à nos sections, école de pétanque et sport adapté et nos différents partenaires et sponsors car sans eux nous ne pourrions exister merci à eux. Un remerciement aussi à nos employés communaux pour leurs aides.

Pour cette nouvelle année les présidents, les membres du bureau et tous les licenciés présentent leurs meilleurs vœux à toutes les Reilhacoises et Reilhacois.

Le bureau :

Pdt d'honneur : PICARD Jean-Pierre

Pdts actifs : LARION Jean-Michel et LESMARIE Alain

Vice Pdt : VEDRENNE Jean-Claude / *Secrétaire* : BERTRAND Patrice / *Secrétaire adjoint* : BASTIDE Sophie / *Trésorière* : LARION Martine / *Trésorier adjoint* : DEGOUL Jérôme

Responsable section sport adapté : BOLJÉSIC Fabrice

Responsable école de pétanque : LESMARIE Alain

POUR NOUS CONTACTER :

le.tilleul-reilhacois@orange.fr

Tél. 04 71 47 26 48

Le Tilleul-Reilhacois Chez M. Jean-Michel LARION

2 Impasse de la Passoune

15310 FREIX ANGLARD



A.C.C.A. de REILHAC

Depuis presque un an, nous vivons une crise sanitaire sans précédent qui a impacté tant la chasse française que la société en général.

2020, c'est pourtant l'année d'un changement important pour la chasse française, avec l'application de la réforme de la chasse votée en 2019 au congrès de Saint Malo.

La gestion des ACCA, tout comme celle des plans de chasse auparavant dévolues à la DDT, sont désormais une nouvelle mission des Fédérations.

La réforme du permis de chasser a été effectuée et la mesure la plus visible fût le tarif unique du permis de chasser national au prix de 205 € au lieu de 400 € la saison passée.

Du fait de la crise sanitaire du COVID19, les assemblées générales d'ACCA n'ont pu avoir lieu durant le courant du 2^e trimestre. Elles ont dû se tenir entre le 11 juillet et le 31 août 2020.

La nécessité de leur tenue était obligatoire, 2020 étant une année électorale des conseils d'administration des ACCA. Désormais, le conseil d'administration sera élu tous les trois ans.

De plus, les ACCA devront également approuver de nouveaux statuts et valider un règlement intérieur et de chasse, les anciens règlements de chasse étant supprimés.

Notre Assemblée Générale s'est déroulée le 7 août 2020. Après avoir approuvé, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu moral et financier, s'est déroulée l'élection des 9 administrateurs.

Ont été élus, à l'unanimité : AMBERT Christian - APCHIN Maurice - COULON Jean - FRAYSSE Mickaël - GOUBERT Jean - LABERTRANDIE Marcel - PICARD Jean-Pierre - SERONIE Jean-Pierre - VERNET Francis.

Le bureau est constitué :

Président : Jean-Pierre PICARD

Vice-président : Jean-Pierre SERONIE

Trésorier : Jean GOUBERT

Trésorier-adjoint : Jean COULON

Secrétaire : Mickaël FRAYSSE

Secrétaire-adjoint : Marcel LABERTRANDIE

Le plan de chasse 2019-2020 a été réalisé sans difficulté en raison d'une très bonne population de chevreuils sur l'ACCA. Les exploitants de la commune ont reçu une partie de la venaison pour les remercier de nous accueillir sur leurs terres.



Pour le repeuplement de notre territoire de chasse, 2 couples de lièvres, 140 faisans et 25 perdreaux seront lâchés.

Le Président de la République ayant annoncé un nouveau confinement du 30 octobre au 1^{er} décembre 2020, la chasse comme tout autre loisir était interdite.

Notre autorité de tutelle, par la voie de Madame POMPILI, ministre de la transition écologique, a écrit à l'ensemble des préfets afin de mettre en place des dérogations à cela.

Le but étant de réguler les populations de gibier qui créent des dégâts (sangliers - cervidés) afin de maîtriser leur expansion. La chasse du grand gibier étant considérée comme mission de service public, c'est dans ce contexte, que des arrêtés dérogatoires ont été pris dans l'ensemble des départements français.

Le but étant de réguler les populations de gibier qui créent des dégâts (sangliers - cervidés) afin de maîtriser leur expansion. La chasse du grand gibier étant considérée comme mission de service public, c'est dans ce contexte, que des arrêtés dérogatoires ont été pris dans l'ensemble des départements français.

A compter du 28 novembre, le début du confinement est intervenu et la chasse individuelle a pu reprendre dans la limite de 20 km et 3 heures par jour.

Souhaitons que cette période trouble pour tout le monde soit loin derrière nous et que nous puissions retrouver le goût de la liberté, de la convivialité et la joie des instants de chasse.

*Le Président,
Jean-Pierre PICARD*

Les amis de Broussette

Chers amis de Broussette,

la situation sanitaire ne nous a pas permis d'organiser le traditionnel repas en août 2020.

Pour le moment nous ne pouvons pas, pour les mêmes raisons, programmer le repas du village du 29 août 2021.

Une décision sera prise début août.

Merci de votre compréhension. Prenez soin de vous.

*Le Président,
Thierry FONTANILLE*

Le comité des fêtes



Le lendemain, dimanche 6 septembre, ont eu lieu les « festivités du pain » toujours avec l'accord préalable de la Préfecture. Le pain était cuit au four banal de Reilhaguet, mettant ainsi en valeur un élément du patrimoine de la commune. Près de 150 tourtes réparties en trois fournées ont fait revivre le four du village avec l'aide et le savoir faire

Les activités du comité des fêtes ont été très fortement impactées par la pandémie de la covid-19.

Avant le premier confinement sanitaire le comité a pu participer au concert de musique classique exceptionnel à plus d'un titre, « Les nuits d'été d'Hector Berlioz » organisée par l'association pour la renaissance du vieux palais d'Espalion. Cette manifestation de grande qualité musicale était soutenue par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac ainsi que par le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et Danse d'Aurillac.

Hagar Sharvit, mezzo-soprano et Daniel Gerzenberg, pianiste ont enchanté le public présent dans l'église Saint-Laurent de Reilhac le vendredi 10 janvier 2020.

Le comité a assuré l'information pour ce concert en distribuant des flyers dans les boîtes à lettres des reilhacoises et reilhacois.

Bien nous a pris de participer à cette manifestation, la dernière avant le premier confinement.

Les consignes sanitaires nous ont contraints d'annuler le marché de printemps et la fête patronale annuelle de début août.

Le fonctionnement du comité a été impacté par la jauge maximale imposée de 6 personnes ensemble dans un espace clos. Nous n'avons pas pu organiser l'assemblée générale annuelle.

Mais la volonté de faire vivre le lien social dans la commune et ses environs est toujours là. Aussi, dès que cela a été possible, le comité a organisé avec le Tilleul Reilhacois un concours de pétanque sous l'égide de son président Jean-Michel Larion, le samedi 5 septembre 2020. Ce concours a réuni environ 90 doublettes. La préfecture avait autorisé ce concours. Les dispositifs permettant d'appliquer les « gestes barrière » étaient disponibles pour les participantes et participants.



de notre fidèle bénévole Yves Barbès que nous tenons à remercier.

Nous avons aussi proposé une cinquantaine de tartes à la tomme qui ont connu un vif succès. Merci à Marie-Jo et Florian Carcanague pour l'apport de leur expérience.

21 exposants ont participé au vide-grenier.

Le repas a réuni plus de 100 adultes et enfants. Nous remercions Michel Tourde pour son aide et sa compétence toujours précieuses.

Toutes les activités de ce week-end autour des festivités du pain ont eu lieu en extérieur.

Le second confinement ne nous a pas empêché de réinstaller la crèche de Noël, contribuant avec les décorations lumineuses de la commune, à égayer Reilhac dans cette période si sombre. Il était impossible d'inaugurer la crèche comme nous le faisons les années précédentes car tout rassemblement était interdit même en extérieur. Nous remercions les enfants de Reilhac, pour leur parti-

icipation à la décoration des sapins et des bouleaux avec leurs dessins. Ils ont été aidés dans leur tâche par les animatrices de la garderie que nous remercions également.



Cédric, Maurice, Christian, Didier autour du Père Noël à l'abri de bus avant son départ.

Nous avons souhaité offrir un billet de cinéma à chaque enfant. Nous avons un accord avec le directeur du cinéma d'Aurillac. L'interdiction d'ouverture des cinémas durant les vacances de Noël ne nous a pas permis de concrétiser ce geste. Nous espérons le réaliser pour les vacances d'hiver en février, voire pour celles de printemps au plus tard.

En cette année difficile pour toutes et tous, nous adressons nos plus vifs remerciements aux sponsors qui ont répondu favorablement à nos sollicitations. Nos sponsors sont fidèles ce qui est très encourageant pour nous.

Nous espérons que l'année 2021 soit moins perturbée et nous permette de poursuivre notre engagement pour animer la commune de Reilhac.

Nous ne résistons pas à l'envie de mentionner ici la remarque d'un couple venu au repas de la fête du pain. Ce couple nous a dit qu'il venait souvent aux manifestations organisées à Reilhac « pour l'ambiance ». C'est un bel encouragement à continuer.

La commune de Reilhac soutient de manière indéfectible le comité des fêtes. Ce soutien se manifeste de plusieurs façons : par l'engagement et la disponibilité de ses agents au secrétariat de Mairie et pour toutes les interventions techniques (montage de barnums, etc.), et par l'attribution d'une subvention de 1 200 € en 2020.

Le Conseil départemental nous a attribué une subvention de 300 €.

Le Président du Conseil départemental, Bruno Faure et le Maire de Reilhac, Jean-Pierre Picard ont honoré de leur présence les festivités autour du pain.

Les subventions nous permettent de conforter notre situation financière. Précisons que chacune des activités a dégagé une solde positif. Nous pouvons envisager l'avenir avec confiance.

Le comité des fêtes ne serait rien sans le soutien et la participation des reilhacoises et des reilhacois. Nous invitons chacun et chacune à donner son avis sur les animations réalisées, et à faire des propositions pour l'avenir.

La constitution du comité n'a pas changé depuis l'assemblée générale du 8 novembre 2019 :

Président : Maurice LABERTRANDIE

Vice-président : Gilles CRANELLE

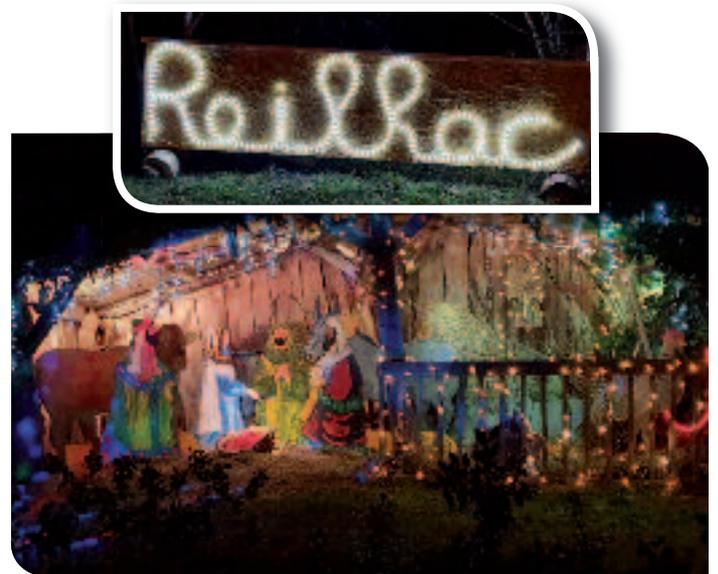
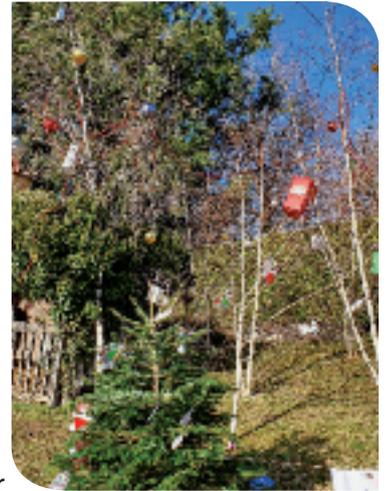
Trésorier : Bernard WALTER

Trésorier-adjoint : Charles MORTESSAGNE

Secrétaire : Valérie SERONIE

Secrétaire-adjointe : Marie-Jo LABERTRANDIE

Membres (très) actifs : Maurice APCHIN, Didier CEULEMANS, Cédric AMBERT, Christian STAVEL, Florian CARCANAGUE, Romain FOURCAUD



Vie associative

Gymnastique Volontaire Reilhac



Ensemble en forme !

Comme tous les ans, la saison 2020-2021 a repris courant septembre.

Une trentaine de personnes est licenciée à la section qui est affiliée à la FFEPGV (fédération française d'éducation physique et gymnastique volontaire).

2 animatrices diplômées animent des cours diversifiés :

- Cours adulte : Céline

Renforcement musculaire, cardio, step, Pilates, stretching...

- Cours senior : Ghislaine

Gym douce, mémoire, équilibre, Pilates, cardio, stretching, travail en atelier...

30 à 32 cours sont dispensés par chaque animatrice de septembre à juin hors vacances scolaires.

Mais hélas, en mars 2020, la situation sanitaire et le confinement ont mis un arrêt brutal aux cours sans reprise possible en mai et juin.

Le 2/07/20 : dans le respect des règles sanitaires, l'assemblée générale a pu avoir lieu en présence de Marie Hélène Roquette conseillère départementale, de Simon Bouldoyré adjoint aux associations, d'élus et de quelques licenciés.

Le bilan moral et le bilan financier ont été présentés et votés puis ont suivi les projets et les questions diverses.

Nos remerciements à Maurice Labertrandie qui a été présent à nos côtés de nombreuses années en tant qu'adjoint.

De mars à juin, nous avons soutenu financièrement nos animatrices.

En septembre 2020, les cours ont pu reprendre dans le respect des règles sanitaires : gel hydroalcoolique, distanciation physique...

Nouveau coup d'arrêt fin octobre ! Les cours reprendront dès que possible.

Enfin, nous tenons à adresser nos remerciements aux licenciés, à la municipalité, au conseil départemental et à l'État pour leur soutien.

Venez nous rejoindre en cours d'année (2 cours gratuits), cours ouverts à tous.



Horaires des cours (période scolaire), salle polyvalente :

- senior : mardi de 10h30 à 11h30
- adulte : jeudi de 20h à 21h

Le bureau :

Présidente : Christiane Soubrier
Vice présidente : Nathalie Daudé
Trésorière : Patricia Delmas Daulhac
Trésorière adjointe : Juliette Lapouble
Secrétaire : Odette Montergous

Anciens combattants AFN Vallée de l'Authre



L'année 2020 a été plutôt calme pour le comité comme pour tout le monde, étant donné la situation sanitaire.

Notre assemblée générale qui devait avoir lieu le 19 mars 2020 à Reilhac a été annulée.

La cérémonie du 8 Mai a été célébrée avec M. le Maire, un conseiller ou le Président des Anciens combattants et le porte-drapeau, comme dans toutes les communes.

Pour le 11 Novembre les cérémonies, se sont déroulées dans les mêmes conditions

Espérons que 2021 nous permettra de pouvoir se retrouver, mais à l'heure actuelle nous ne pouvons rien prévoir

Je profite de l'occasion pour remercier M. le Maire, pour la subvention qui nous est attribuée, et lui présenter nos meilleurs vœux ainsi qu'à toute l'équipe municipale.

Le Président, Roger Peyrat



Club Canin Cantalien

Une année à vite oublier

Si l'on devait retracer les activités du club cela serait vite fait et nous n'aurions pas besoin de faire de compte rendu, Néanmoins le club a pu fonctionner peu ou pas assez longtemps pour certains mais d'une certaine manière, il a prouvé qu'il était encore vivant même en cette longue période sanitaire et les contraintes qui vont avec. Souhaitons vivement que les choses rentrent dans l'ordre le plus vite possible et 2020 ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

L'année 2020 avait pourtant bien débuté avec le repas des retrouvailles du 16 février à Saint Simon.

Mais en mars la Covid 19 est passée par là et tout s'est arrêté. Le retour sur le terrain ne s'est pas fait sans mal avec l'application des gestes barrières entraînant même l'annulation du concours de « ring » et pour couronner le tout un cambriolage des locaux occasionnant de gros travaux de réparation. Le ou les auteurs étant vraisemblablement à la recherche d'argent une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie. Les bénévoles du club qui ont fait la remise en état eux mêmes tiennent à remercier M. Capel de Reilhac pour son aide précieuse.

En cette période de vœux, le club souhaite avant tout renouer avec son activité principale mais aussi retrouver ces moments d'amitiés et de partages qui font sa force pour organiser le concours de « Ring » fin août, concours

qui est la vitrine du club et du travail accompli sur une saison.

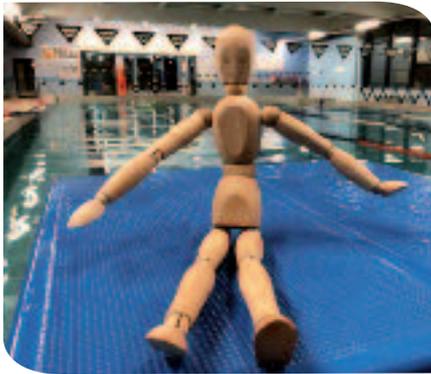
L'ensemble du bureau remercie la municipalité et les employés municipaux pour l'aide apportée ainsi que les sponsors toujours fidèles malgré la crise économique,

**MEILLEURS VOEUX à TOUS pour 2021
et RESTEZ PRUDENTS.**

*Le Président,
André Dancie*



Club Natation Passion



Le club a repris ses activités début septembre 2020, avec une équipe encadrante composée maintenant de 2 maîtres nageurs.

Le club débute avec les 5-6 ans et met en place le plan d'aide aquatique proposé par la ministre des sports

(ceci permet d'être à l'aise dans l'eau ; l'objectif est de permettre aux enfants de se sauver tout seul en cas de chute dans l'eau), puis on continue par l'apprentissage de la nage, pour arriver ensuite à la maîtrise des 4 nages (brasse, crawl, dos et papillon).

De 5 à 77 ans ou plus, vous pourrez y trouver votre place. Cela vous permettra de développer de nouvelles sensations dans l'eau, de progresser dans les différentes nages, ainsi que d'améliorer votre condition physique. Et si vous avez encore peur de l'eau, des cours d'aquaphobie peuvent être mis en place suivant la demande.

Ce club est à taille humaine, et le désir de chaque entraîneur est d'apporter un enseignement individualisé et donc adapté à chacun. Aucun adhérent n'est négligé.

Le Club Natation Passion développe une nouvelle approche

de la natation :

- cours riches en éducatifs, afin de trouver la meilleure glisse pour avancer avec efficacité,
- travail des différentes nages,
- nage avec palmes et tuba,
- entraînement adapté au niveau du nageur.

De nombreux nageurs viennent pour améliorer leur technique de nage, d'autres pour apprendre les nages, d'autres pour pratiquer un sport aux multiples bienfaits (pas d'impact sur les articulations, tonification des muscles en douceur, développement de ses capacités cardiovasculaires et respiratoires, élimination du stress...).

Cependant, toutes ces activités proposées par le club dépendent de la CABA, car c'est elle qui attribue les lignes d'eau aux différents clubs. Cette année le club a perdu de nombreux horaires, sans raisons valables, à la consternation des nageurs (60 personnes sur la liste d'inscription). Le club subit aussi la situation actuelle (pandémie).

Néanmoins, le club continue à fonctionner et met en place des stages pour enfants et adultes durant les petites vacances scolaires.

**N'hésitez pas à nous contacter,
pour tout renseignement**

Mail : natation.passion15@gmail.com

Tél. 06 65 73 36 91

Vie associative

Amicale des Parents d'Élèves



En cette année 2020 mouvementée et particulière, l'Association de Parents d'Elèves de Reilhac est restée malgré tout mobilisée auprès des enfants de l'école.

Pour rappel, les membres de l'APE sont tous des bénévoles qui s'activent pour collecter un maximum de fonds dans le but de :

- financer tout ou partie des activités culturelles, sportives et ludiques dans le cadre scolaire ;
- faire bénéficier à tous les enfants de l'école de ces activités ;
- proposer des activités extra-scolaires pour les enfants ;
- participer à l'animation et à la vie du village.

Cette année, dans le cadre scolaire, les enfants ont bénéficié des activités suivantes :

• Sorties piscine

Des séances, pour les classes de GS au CM2, ont eu lieu entre janvier et mars grâce au financement de l'APE pour les prestations d'un maître-nageur.

Le coût du transport a été pris en charge en intégralité par la Mairie.

• Sorties Cinéma, théâtre et Jeunesses Musicales de France

Ces sorties sont organisées chaque année.

L'Association des Parents d'Elèves prend en charge le coût global de transport et l'achat des billets d'entrées.

• Goûter de fin d'année

A défaut de pouvoir organiser notre traditionnelle fête de l'école, l'APE a tenu à organiser un goûter de fin d'année.

Les viennoiseries ont été offertes par l'école de boulangerie d'Aurillac (initialement prévues pour le Carnaval en mars) et nous avons offert boissons et bonbons à tous les enfants de l'école de Reilhac.

• Masques

Suite aux mesures sanitaires mises en place à partir du 2 novembre 2020 et l'obligation pour les enfants de plus de 6 ans de porter un masque au sein de l'établissement scolaire. L'initiative a été prise conjointement avec la mairie, d'offrir à tous les enfants à partir de 6 ans (soit 42 élèves), deux masques en tissu lavable.

Nous avons fait appel à l'Association AGART (association

de réinsertion professionnelle) pour la confection de ces masques. La distribution a eu lieu mi-novembre.

• Achat de matériels sportifs

Suite à la demande de l'équipe enseignante et à titre exceptionnel, l'APE a financé l'achat de matériels sportifs : balles, raquettes, ballons, jeu de quilles ... pour un montant total de 400 €.

• Noël

Malgré la situation sanitaire, le Père Noël a maintenu sa venue à l'école le vendredi 19 décembre pour le plus grand plaisir des petits et des grands. L'APE comme à son habitude a offert un cadeau individuel à chaque élève de l'école ainsi que des cadeaux collectifs pour les classes.



Cette année, le Père Noël a offert des cadeaux sportifs aux élèves (ballons, raquettes...).

Au vu de la situation sanitaire, de nombreuses sorties ont, malheureusement, dû être annulées comme la visite du château de Pesteils à Polminhac prévue en fin d'année.

Le coût intégral (transport et billet d'entrées) aurait été pris en charge par l'APE grâce aux cotisations payées chaque début d'année scolaire par les familles mais aussi grâce aux manifestations prévues chaque année.

Il est important de rappeler que la cotisation demandée aux familles n'est pas obligatoire mais sans l'implication de chacun, nous ne pourrions pas proposer toutes ces activités à nos enfants.

L'APE a d'ailleurs pris la décision lors de l'Assemblée Générale de baisser exceptionnellement le montant de cette cotisation pour l'année 2020-2021.

Afin de financer ces différentes sorties et activités, l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Reilhac organise également plusieurs manifestations tout au long de l'année.

• Atelier fabrications masques de carnaval

Début Mars, Babeth de L'Atelier de Marguelzé'ARTS est venue à Reilhac afin d'animer un atelier créatif. Une participation était demandée aux participants et le nombre de place était limité. Cet atelier n'a généré aucun bénéfice pour notre Association. Mais nos petits (et les grands) Reilhacois sont repartis avec leurs créations.

Ensuite, l'APE a dû faire face à de nombreuses annulations.



Ainsi, le carnaval prévu en mars, la vente de muguet (qui rencontre un réel succès) ou encore la vente de pâtisseries lors de la fête patronale n'ont pas pu avoir lieu.

Le quine annuel est également annulé mais sera remplacé par une tombola en fin d'année scolaire.

• Création d'un livre de recettes



Nous avons demandé à tous les enfants de l'école et à leurs parents de réaliser une recette et de la partager afin de l'éditer dans un livre de recettes sur la base du volontariat.

L'opération a rencontré un réel succès puisque que nous avons vendu l'intégralité des livres édités soit 101.

• Photo de classe en juin

Cette année, les bénéfices des photos de classes ont été reversés à l'APE.

Chaque enfant a pu garder un souvenir de cette année si particulière.

Hélène DELRIEU, photographe, a eu l'idée de réinventer la traditionnelle photo de classe puisque les distanciations ne pouvaient être respectées.

Les élèves ont été « mis en boîte » et la photographe a réalisé un montage pour un résultat à la hauteur de nos attentes.

• Vente de sapins de Noël



Suite au succès rencontré l'année dernière, l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Reilhac a de nouveau proposé une vente de sapins en collaboration avec la Pépinière de Saint Flour.

Cette année, les membres ont déposé dans les boîtes aux lettres des reilhacois un bon de commande afin que chacun puisse commander son sapin. Grâce à vous et votre soutien, nous avons vendu 89 sapins cette année. Nous pensons renouveler cette opération tant que le succès sera au rendez-vous.

Nous en profitons pour vous remercier, vous reilhacois, qui participaient de près ou de loin à la vie de notre association.

Nous remercions également la municipalité pour son soutien financier et matériel, l'équipe enseignante pour leur implication, les parents et les reilhacois qui se mobilisent lors de manifestations, les agents communaux ainsi que les membres actifs qui donnent beaucoup de leur temps pour faire vivre notre association et l'école de nos enfants.

Suite à l'Assemblée générale 2020-2021 qui s'est déroulée le 5 octobre 2020 à la salle des fêtes.

Voici la nouvelle composition du bureau :

- Présidente : Marie-Pierre ROLLAND
- Vice-Présidente : Nelly COUBETERGUE
- Trésorière : Marie-Hélène SERONIE
- Trésorier adjoint : Lionel GIBERT
- Secrétaire : Carine BRULFERT
- Secrétaire adjointe : Marie ACOSTA

Membres actifs : Aurélie PANIS, Patricia CHAYLA, Emilie COMPIGNE, Aurélie DABERTRAND, Claire FREYTET, Sandrine PAGEOT, Agnès GRANIER, Magali JOUVENTE, Anne-Claire DEBOEVRE et Sandra SOLIGNAC.

Certains membres ont présenté leurs démissions : Sandrine VIDALAIN, Mélina LAFON, Laurent PALAT et Séverine MAURIOS.

Nous les remercions pour leur implication et leur dévouement au sein de l'APE pendant de nombreuses années.

Pour toutes questions, remarques ou suggestions, l'APE est joignable par mail à l'adresse suivante : ape.reilhac15@gmail.com ou via notre page Facebook APE DE REILHAC. N'hésitez pas à nous suivre afin de retrouver toutes les actualités.

Nous comptons sur la participation de tous les parents et Reilhacois afin de continuer à faire vivre notre association.

Vie associative

NRJ Hand



Pour cette saison 2020-2021, un peu particulière avec la crise sanitaire qui nous touche, le Handball club NRJ SC est satisfait de pouvoir compter 120 licenciés pour le moment. La reprise au mois de janvier, va permettre, aux derniers joueurs qui n'ont pas eu le temps, de prendre leur licence. Le club devrait pouvoir stabiliser son nombre de licenciés et vu le contexte, c'est un résultat très satisfaisant.

Nous avons cette saison, comme toutes les saisons précédentes, la chance de compter parmi nous des licenciés fidèles depuis plusieurs années mais également d'accueillir de nombreux nouveaux licenciés.

Le club a engagé 11 équipes du baby hand, aux adultes garçons et filles, une équipe de plus que la saison passée. De plus, le club a monté une section loisirs adultes comptant une dizaine de joueurs.

Le club met tout en œuvre pour pouvoir proposer la pratique du handball à tout âge et à tout les niveaux de jeu.

Un club qui réunit plusieurs communes

Le Handball club NRJ SC qui signifie Naucelles, Reilhac, Jussac et St Cernin est composé de licenciés domiciliés sur divers cantons du secteur en plus des quatre communes principales soit Crandelles, Teissières de Cornet, St Paul des Landes, Marmanhac, Ytrac... Mais également nous arrivons à conquérir des licenciés de communes plus éloigné comme Prunet, St Simon et le Rouget. Nous recensons de plus en plus de licenciés habitant à plus de 10 km de Naucelles.



Jeunes

Un club qui seul, engage 11 équipes

Le Handball Club NRJ SC propose cette saison du baby hand- du moins de 9 ans et 11 ans mixtes, du moins de 13 ans filles et garçons, du moins de 15 ans filles et garçons, du moins de 18 ans filles, du séniors filles et garçons.

Les séniors garçons du HBC NRJ

Les séniors garçons du HBC NRJ SC ont assuré leur objectif de la saison passée qui était de monter en division 1. Un collectif assidu, une entraîneur qualifiée a permit à ce groupe d'assurer leur montée. Bravo à eux !

Un encadrement de qualité

Le Handball Club NRJ compte parmi ses entraîneurs, des joueurs expérimentés qui donnent de leur temps et de leur savoir à la formation de nos jeunes joueurs. Mais également des dirigeants qui se forment pour apporter un enseignement de qualité aux licenciés. La saison dernière 3 entraîneurs ont réussi leur diplôme « d'animateur handball » et notre école d'arbitrage est reconnue par la fédération par un label « argent », club ayant obtenu le meilleur label dans le cantal.

Un club qui se diversifie

Le handball Club NRJ SC a mis en place cette saison une section loisirs qui se déroule le mercredi soir. Cette section compte à présent une dizaine de participants.



- 13 ans - Filles



- 15 ans - Filles



- 18 ans - Filles

NRJ Hand (suite)

Entraînement du Handball Club NRJ SC saison 2020-2021

- Baby hand (enfants avant 6 ans) : vendredi de 17 h à 18 h au gymnase de Naucelles.
- Moins de 9 ans mixtes (nés en 2014-2013-2012) : vendredi de 17 h à 18 h au gymnase de Naucelles.
- Moins de 11 ans mixtes (née en 2011-2010) : lundi de 18 h à 19 h 30
- Moins de 13 ans filles (nées en 2009-2008) : mardi de 18 h à 19 h 30 et jeudi de 18 h à 19 h 30.
- Moins de 13 ans garçons (nés en 2009-2008) : mercredi de 18 h à 19 h 30 et le vendredi de 18 h à 19 h 30
- Moins de 15 ans filles (nés en 2007-2006) : mardi de 18 h à 19 h 30 et jeudi de 19 h à 20 h 30.
- Moins de 15 ans garçons (nés en 2007-2006) : mercredi de 18 h à 19 h 30 et le vendredi de 18 h à 19 h 30
- Moins de 18 ans filles (nées en 2003-2004-2005) : mardi de 19 h 30 à 21 h et vendredi de 19 h 30 à 21 h.
- Séniors filles nées en (2002 et avant) : mardi de 19 h 30 à 21 h et vendredi de 21 h à 22 h 30.
- Séniors garçons (nés en 2002 et avant) : jeudi de 20 h 30 à 22 h
- Loisirs adultes : mercredi de 20 h à 22 h 30

(Ces horaires et lieux sont susceptibles d'être modifiés, suivant les disponibilités de salle).

Tarifs de licence

- Baby : 65 €
- Moins de 9 ans : 65 €
- Moins de 11 ans : 80 €
- Moins de 13 ans : 85 €
- Moins de 15 ans : 90 €
- Moins de 18 ans filles : 130 €
- Séniors : 130 €
- Loisirs : 100 €
- Dirigeante : 60 €.

Tarif famille avec 5 € sur la seconde licence. Le club est également affilié au Pass Cantal et Pass Région.

**Pour plus d'information contacter
Paméla RAYMOND, Présidente
au 06 89 99 24 48**



Seniors garçons

Les vergers de la Vallée de l'Authre

L'année 2020 avait bien commencé avec l'assemblée générale au cours de laquelle nous avons dégusté une galette des rois aux pommes.

Ensuite la vie du club reprenait ses stages en suivant les saisons par les stages de taille mais l'arrivée du COVID a arrêté l'activité de l'association.

Malgré tout il a fallu entretenir le verger de la zone artisanale de Jussac et la pépinière tout au long de l'année.

Nous avons été déçus de ne pouvoir organiser la fête de la pomme à la Contie en octobre avec le nouveau confinement alors que la récolte s'annonçait prometteuse.

En octobre, nous avons répondu à une sollicitation du CPIE (Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement) d'Auvergne et l'E2C (Ecole de la 2^e Chance) pour une opération de glanage à la Contie avec l'autorisation de la CABA. Le but était de récolter les dernières pommes et les jeunes glaneurs en ont fait profiter les Restos du Cœur.

Nous espérons nous retrouver en début d'année dès que nous en aurons la possibilité pour vous présenter le calendrier 2021 et partager un moment convivial. Nous espérons y accueillir de nouveaux adhérents.



Bureau de l'association

Président : Michel MIJOULE

Secrétaire : Alain CARAYOL

Secrétaire adjointe : Martine ROLAND

Trésorière : Catherine GARNESSON

Trésorier adjoint : Yves CLERMONT



Vie associative

USVA

Joueurs 2020-2021



Notre club a vécu une année sportive 2019-2020 bien particulière suite à la pandémie du coronavirus qui a amputé notre saison footballistique d'un tiers de son championnat et stoppée, à juste titre, le 13 mars 2020.

Néanmoins l'arrivée au club d'un nouveau coach général en la personne de Florent Vigo a permis d'insuffler une nouvelle dynamique sportive tout en réaffirmant les vraies valeurs du club au sein duquel ambition sportive, plaisir du jeu, solidarité et convivialité prennent tout leur sens.

Le groupe fanion très impliqué dans cette démarche a réalisé un brillant parcours occupant le fauteuil de leader tout au long de la première phase et terminant son championnat au pied du podium en mars dernier. La Coupe du Cantal a dû s'arrêter au printemps alors que nous étions une nouvelle fois qualifiés pour les 1/4 de finale.

Le groupe 2 de Christian Fabre a quelque peu déçu terminant en milieu de tableau de son championnat. La formation 3 coachée par Jérémy Farges, avec un effectif bien trop restreint par manque d'investissement, termine à la dernière place du classement et descend d'une division. Il lui faudra vite retrouver des valeurs !

Le club sénior se plaît à souligner le très bon fonctionnement de la formation des jeunes footballeurs au sein du Groupement de la Vallée de l'Authre (GVA). Le nombre grandissant de jeunes licenciés, près de 200, est un gage de reconnaissance pour les nombreux éducateurs diplômés du club.



Lors de l'Assemblée Générale de juin dernier le président, Serge Leybros, a tenu à saluer et honorer Madame Brigitte Landes, trésorière de l'USVA depuis sa création en 2010. Son implication, son sérieux et sa compétence ont fait l'unanimité au sein de notre club. Elle quitte ses fonctions bénévoles laissant

des finances saines et avec la fierté du devoir accompli. Grand merci Brigitte.

A l'issue de cette assemblée générale le club s'est tourné résolument vers l'avenir, se prononçant pour un nouveau projet ambitieux mais très réaliste visant les trois prochaines saisons.

Fraîchement élu, un nouveau Comité Directeur restreint avec à sa tête trois coprésidents, Serge Leybros, Fred Besson et Ludovic Canches va se focaliser pleinement sur ce projet alliant ambitions sportives-moyens humains-nouveaux partenariats.

Ces quelques lignes sur ce bulletin municipal nous offrent l'opportunité de remercier comme il se doit les élus de nos trois municipalités pour l'effort apporté à l'entretien des installations sportives. Il en est de même pour notre groupe de partenaires, artisans, commerçants et sociétés privées ainsi que les populations de nos trois territoires, Jussac, Marmanhac et Reilhac pour leur soutien indéfectible à notre Club l'Union Sportive de la Vallée de l'Authre.



Dirigeants



Les Artisans et les Commerçants de votre Commune vous offrent leur service...

Nous ne connaissons peut-être pas tout le monde, alors n'hésitez pas à vous faire connaître si vous constatez un oubli. Merci.

<p>ADARI Mustapha Plaquiste, peintre, revêtement de sols 10, rue de Lasplagnes Téléphone : 06.30.11.79.93</p>	<p>BRUEL Serge Chauffage Sanitaire 18, rue de Lestoubeyre Téléphone : 04.71.47.24.74</p>	<p>CAÏANO Philippe Rénovation en Bâtiment 3, chemin des Églantines Téléphone : 04.71.47.37.56</p>	<p>SARL CARCY Chauffage - Contrôle Entretien 2, rue de Lestoubeyre Téléphone : 04.71.47.21.57</p>
<p>COUDERC Philippe Eleveur et commerce de chevaux 39, av. de la Liberté Téléphone : 04.71.47.24.52</p>	<p>FONTANILLE Thierry Marchand de Vins 5, rue de la Fontaine Brousse Téléphone : 04.71.47.21.27</p>	<p>FR Couverture FREYSSINIER Rémi 1, impasse de Capelle Téléphone : 06.32.53.02.39</p>	<p>CREA BOIS LAGAT Alexandre 33 Avenue de la Liberté Téléphone : 04.71.47.21.41</p>
<p>Stéphane LAUZET Consultant indépendant en nutrition 6, rue du Pré Vert Téléphone : 06.81.87.93.12</p>	<p>Joël LACOMBE Peinture - Produits décoratifs Parquet (ponçage et vitrification) Béton ciré - Sols stratifiés 3 Rue de Récoulet Téléphone : 06.88.98.79.29</p>	<p>LAVEISSIERE ELAGAGE Arboriste Grimpeur Paysagiste 10, rue des Aubépines Téléphone : 06.80.18.71.88</p>	<p>Jean-François LONGUET Entretien Travaux funéraires 5 Rue du Bois des Violettes Tél. : 06.73.66.68.36 (04.71.64.23.30)</p>
<p>LUDO PC15 Dépannage informatique à domicile Labertrandie Ludovic Lagarde Téléphone : 06.08.95.88.52</p>	<p>EURL Nicolas MAS Travaux de maçonnerie 8 chemin des églantines Téléphone : 06.75.79.86.87</p>	<p>MENSAH Roland Electricité générale Neuf et rénovation 2, Hameau de Lacane Téléphone : 06.37.90.97.71 04.71.47.20.13</p>	<p>Myriam Création Création de Bijoux fantaisie Myriam Création 5 Rue du Bois des Violettes Téléphone : 06.31.51.71.60</p>
<p>PUYRAIMOND David Gestionnaire Forestier 8, rue des Granges Reilhaguet Téléphone : 04.71.64.39.60</p>	<p>ROUCHY Nadine Atelier de Coiffure 2, rue des Sources Téléphone : 04.71.47.29.07</p>	<p>SA.T.P.A. Travaux Publics Agricoles Lasplagnes Téléphone : 04.71.47.35.25</p>	<p>Sylvie et Pascal Bar - Tabac Le Bourg Téléphone : 04.71.47.20.22</p>
<p>Bernard TOURDE Négoce de bestiaux 18, route de Capelle Téléphone : 06.08.61.86.47</p>	<p>Jean-Marc VEYRINE Services à la personne (chèque emploi-service) 9 Allée des Chênes Tél. : 06.81.64.95.94 ou 04.71.47.28.24</p>	<p>VIARS William Rénovation de l'habitat 1, rue des Myosotis Téléphone : 06.30.11.68.49</p>	<p>CHRIS AMENAGEMENT Christian FARGES 6, rue des Violettes Téléphone : 06.79.93.29.32</p>

Ce bulletin municipal est tiré à 700 exemplaires. Il a pour objet de retracer les principales actions menées dans la commune durant l'année. Il permet aussi à toutes les associations de s'exprimer et relater leurs réalisations sur le plan de l'animation et sur leur fonctionnement. Merci à tous ceux qui ont participé à la conception de ce bulletin.
Remerciements à tous.

Le délégué à la communication : Marie-Hélène SERONIE

